SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 1

Loyalisme
Dévouement
SERVIR
Loyalty
Devotion

N°020 | MAGAZINE TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA DGSN | MAI 2017

Edition spéciale

La Police recrute

5700 Places à pourvoir

REPUBLIQUE DU CAMEROUN REPUBLIC OF CAMEROON
PAIX - TRAVAIL- PATRIE PEACE - WORK - FATHERLAND

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 3

Son Excellence M. / *His Excellency*

Paul BIYA

Président de la République du Cameroun

President of the Republic of Cameroon

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 4

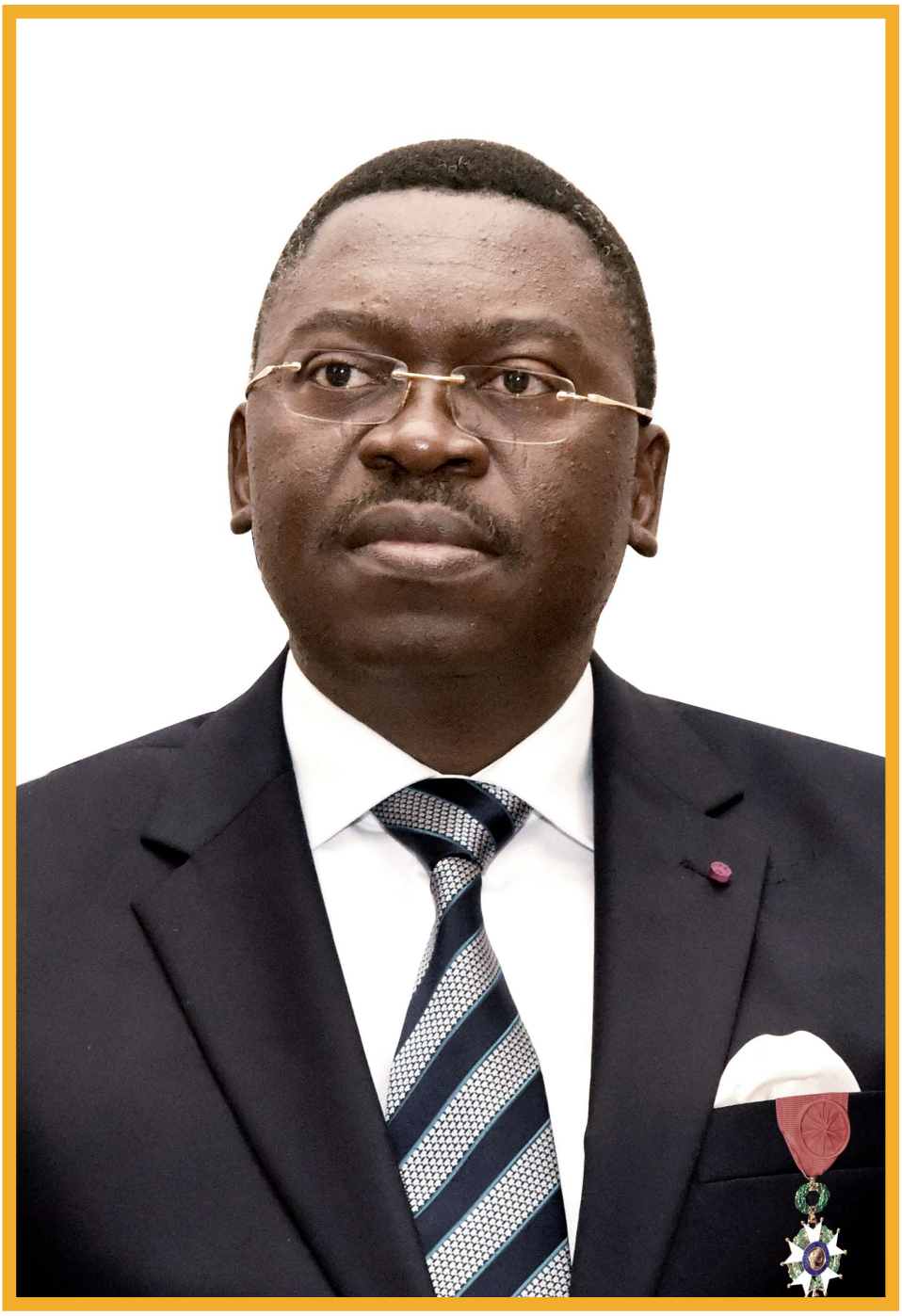

Ferdinand NGOH NGOH

Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République

Minister, Secretary General at the Presidency of the Republic

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 5

Martin MBARGA NGUELE

Délégué Général à la Sûreté Nationale

Delegate General for National Security

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 6

SOMMAIRE

Sommaire

SERVIR

SERVIR, le magazine trimestriel de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.
B.P. 1623 Yaoundé - **Tél/Fax : (237)** 22 20 09 77

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
PUBLISHER
*Martin MBARGA NGUELE **(DGSN)***

CONSEILLER A LA REDACTION
ADVISER
*CD Dominique BAYA **(SG/DGSN)***

REDACTEUR-EN-CHEF
EDITOR-IN-CHIEF
CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
(CHEF CELLCOM)

SECRETAIRE DE REDACTION
DESK SECRETARY
IPP Elvis TCHOUGA

REDACTION CENTRALE
EDITORIAL STAFF
CD Jean Louis MESSING
CD Jean Marie NGONO YEME
CD Pierre NITH
CD Magloire ENGUENE
CD Maurice NABION
CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
CPP TATUH Nico ATEM
CPP FRANÇOIS EKINDI
OP2 Celestine N. MUKWEP épse SAMA
OP1 Eric KOA AMBASSA
IPP Elvis TCHOUGA
ECP2 Antoine ETOUH NGOTI
ECP2 Samuel Gervais OBA
ECP2 NDZI Amos TARLA
ECP2 Armand Blaise MEBERE
ECP1 Thierry EDZENGTE

PHOTOGRAPHES
PHOTOGRAPHERS
IPP Stéphane NLO'O ESSAME
IPP Rodrigue Arnauld MEKE
GPX 2 DOMINIQUE SOUSSIA

SECRETARIAT
SECRETARY
Gpx 2 Youssouf NTCHANKO

INFOGRAPHE
GRAPHIC DESIGNER
Boola Studio

IMPRIMERIE
PRINTING
SOPECAM (Société de Presses et d'Editions du Cameroun)

Mise en place de la Brigade cynophile 37

7 EDITORIAL
- Le territoire national sous vidéovidéosurveillance

8 EVENEMENT
- Thème du 20 Mai 2017
- Articulations du défilé des Troupes de la Police
- Le Caroussel 2017

14 ACTUALITE
- Les concours sont lancés
- The Police recrute 5700 Young Cameroonians
- Un recrutement diversifié pour une Police de proximité
- Experts view

24 DOSSIER
- Le pari de la Citoyenneté
- Les réseaux sociaux ne sont pas un espace de non droit
- Lutte contre la Cybercriminalité
- Protection renforcée de la nationalité camerounaise
- Sécurité transfrontalière : un défi permanent
- La vision sociale de la Sûreté Nationale

40 POLICE DE PROXIMITE
- The Ugly picture of some cities
- Interventions des Délégués du Gouvernement

42 COOPERATION
- Le territoire national bientôt sous vidéo surveillance
- Cameroun - Union européenne
- Police scientifique : Soutien de l'Allemagne
- Le personnel féminin rayonne à l'ONU

46 RETROSPECTIVES
- Le 20 Mai 2016 en images

52 NECROLOGIE
- L'Inspeteur Général Djom Beaulys n'est plus
- Adieu Police Commisioner FAI Napoleon YENWONG

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 7

Martin MBARGA NGUELE, Délégué Général à la Sûreté Nationale

LE TERRITOIRE NATIONAL SOUS VIDEOSURVEILLANCE

« La vidéo surveillance vise à renforcer les capacités opérationnelles des Forces de sécurité dans la surveillance du territoire, qui rentre dans la stratégie nationale de lutte contre la criminalité définie par le gouvernement.

La signature de ce contrat permettra en effet, l'installation de 1500 caméras et des relais de communication pour la couverture efficiente des chefs-lieux de région, ainsi que certains points stratégiques de notre pays.

Il permettra également la fourniture de 2000 postes émetteurs-récepteurs portatifs équipés de caméras, la mise en place d'un système national de communication et de gestion des appels d'urgence, la construction de 09 salles de commandement et d'information, dont deux à caractère national à Yaoundé et Douala ainsi que sept autres à caractère régional et local.

Je voudrais avant de conclure ce propos, exprimer ma profonde gratitude au chef de l'Etat, chef Suprême des forces de police, pour les efforts qu'il ne cesse de consentir, en vue de doter la Police camerounaise des équipements modernes dont elle a besoin pour affronter victorieusement les défis actuels et à venir ».

Extrait de l'allocution prononcée par le Délégué Général à la Sûreté Nationale, lors de la signature du contrat d'extension de la vidéosurveillance *(le 16 février 2017).*

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 8

LA POLICE EN ACTION

CD BAYA Dominique
Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale

La célébration de la Fête Nationale du 20 mai 2017 se déroule dans un contexte marqué par une progression victorieuse des Forces de Défense et de Sécurité Camerounaises sur le groupe terroriste BOKO HARAM dans la Région de l'Extrême-Nord et par une sécurisation plus accrue de la frontière orientale de notre pays, suite aux incursions des bandes armées en provenance de pays voisins.

En milieu urbain, cette célébration est quelque peu teintée par une recrudescence de la criminalité et surtout, par des remous socio-politiques décroissants et orchestrés par des activistes qui usent de l'intimidation et de la désinformation pour contraindre nos frères et soeurs des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à abandonner leurs activités, compromettant ainsi nos chances de développement et de progrès.

Dans cet environnement qui met à l'épreuve les Forces de Défense et de Sécurité, le choix du thème de cette Fête Nationale « **Armée et Nation, en parfaite synergie pour un Cameroun uni dans la diversité, attaché aux idéaux de paix, de stabilité et de prospérité** » vient fort-à-propos.

Au-delà de l'accent naturellement pointé sur l'unité du Cameroun, fondement basique de la Fête Nationale, le thème choisi pour servir de support au défilé militaire met en exergue la nécessaire symbiose qui prévaut et qui doit prévaloir en toutes circonstances, entre les Forces de Défense et de Sécurité et les Forces vives de la Nation pour lutter contre le terrorisme et consolider la paix dans notre pays.

Si la diversité ethnico-culturelle constitue notre principale marque, l'unité nationale dont le socle est notre ferme détermination à vivre ensemble

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 9

constitue notre bien commun le plus précieux qui est d'ailleurs, point n'est besoin de le ressasser, la charte de la politique du Chef de l'Etat, Chef Suprême des Forces de Défense et de Sécurité.

Corps de commandement, chargé d'assurer le respect et la protection des institutions, des libertés publiques, des personnes et des biens, la Police est un service public forcément aux contacts des populations. Elle regorge en son sein des camerounais de tous bords, de toutes les couches sociales et de toutes les cultures. Cette diversité est une exigence des pouvoirs publics dès le processus de sélection.

Le recrutement dans la Police camerounaise tient compte effectivement de la diversité de notre pays. Comment pourrait-il en être autrement dans ce cher et beau pays, multi-ethnique, multilingue et multiculturel ? L'efficacité de la Police nationale dans un environnement aussi varié est tributaire de la diversité dans l'institution policière. Le dernier recrutement de 4700 fonctionnaires de police dans les différents cadres de la Sûreté Nationale, à l'instar des précédents, a été guidé par le mérite mais en tenant compte du principe d'équilibre, du niveau régional jusqu'à l'arrondissement. Il en sera de même en cette année 2017 avec l'ouverture de recrutement de 5700 jeunes camerounais décidé par le Chef de l'Etat.

La préservation de la paix dans notre pays passe, aussi, par l'intégration dans ce Corps d'élite de policiers dévoués, engagés et professionnels. Des qualités requises pour assurer l'ordre et partant, consolider la paix au Cameroun. La gestion, par la Police nationale, de la crise socio-politique dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest, ainsi que des revendications purement sociales de certaines branches d'activités, dénote incontestablement du niveau élevé de professionnalisme des policiers camerounais.

A cet égard, il n'est pas superflu de relever que lors de l'incendie du commissariat de sécurité publique du 3ème arrondissement de la ville de Bamenda, les policiers de service, en dépit de la violence de l'attaque des bandes de drogués, n'ont pas fait usage de leurs armes, mais ont fait preuve de leur sens élevé de retenue et de sang-froid, obligeant les manifestants à battre en retraite. Bien plus, depuis le début de la crise dans ces Régions, aucun manifestant n'est tombé sous les balles de la Police qui utilise, quand cela est strictement nécessaire, des armes non létales.

Le professionnalisme observé et reconnu dans les rangs de la Police camerounaise est la résultante aussi bien de la qualité de recrutement que de la formation dispensée dans les centres de formation de la Sûreté Nationale, et constamment adaptée aux défis sécuritaires actuels. Mais il est aussi et surtout le fruit des efforts consentis par le Chef de l'Etat pour doter la Police camerounaise des équipements de sécurité modernes. Le déploiement logistique de la Police lors des évènements majeurs que le Cameroun a géré ces derniers mois, en l'occurrence la Coupe d'Afrique des Nations de football féminin, a érigé définitivement ce Corps au rang des Polices modernes. L'unité de la nation camerounaise et la synergie d'action qui a toujours prévalu entre toutes les Forces de Défense et de Sécurité, constituent des motifs de fierté légitime.

On peut aisément comprendre l'attachement du Cameroun aux idéaux de paix et de prospérité. Attachement non négociable tant il est incontestable que la paix est la condition de l'émergence et du développement. Nul n'est assez peu éclairé pour ignorer que si la paix est la condition du progrès, le désordre en revanche est le cimetière des investissements.

Il est par conséquent important que les fonctionnaires de police rassurent dans leur activité quotidienne, abandonnent définitivement les tracasseries et déviances de toutes sortes pour faire véritablement de la Sûreté Nationale, un instrument de promotion et du respect du vivre-ensemble.

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 10

20 MAI 2017

ARTICULATIONS DU DÉFILÉ DES TROUPES DE LA SÛRETÉ NATIONALE

1- Défilé à pied

Outre la musique de la Sûreté Nationale chargée d'animer particulièrement le défilé de la Police, le train du défilé à pied de la Sûreté Nationale répond à une chorégraphie d'ensemble constituée de six carrés :

- **le carré de l'étendard et sa garde** est composé du Commandant des troupes de la Sûreté Nationale, de l'étendard et sa garde et du commandant en second.
- **le carré Spécial de l'Ecole Nationale Supérieure de Police** avec un effectif de 149 Hommes.

Il exécute un pas martial d'origine Britannique dénommé la Cavalière. Les défilants tiennent le sabre et le fourreau légèrement en arrière.

- **le carré de la Voie Publique ou de la Circulation** avec un effectif de 149 Hommes

Il exécute un pas français relativement relevé qui rappelle le pas civil. Ce carré, par sa tenue et son pas ordinaire, fait symbiose avec la population qu'elle côtoie au quotidien sur la voie publique.

- **le carré Féminin** constitué de 149 fonctionnaires de Police de sexe féminin.

Ce carré adopte également le pas français.

- **le carré du Maintien de l'Ordre Renforcé** avec un effectif de 149 Hommes.

Ils exécutent le pas BELGE. Il est plus dense, vigoureux et agressif. Ce qui symbolise l'épreuve de force avec des armes de défense (boucliers, casques, bâtons de défense et armes).

- **le carré du Groupement Spécial d'Opérations** avec un effectif de 149 Hommes spécialisés dans la lutte contre le grand banditisme et criminalité dont le pas puissant, robuste, solide et herculéen,l nous rappelle lcelui Russe. La réplique dans le cadre de l'exécution de leurs missions se fait avec les armes.

Les cinq derniers carrés sont constitués d'un Chef de carré, de quatre chefs de section et de la troupe de 144 Hommes. Soit un total de 753 défilants.

2- Défilé motorisé

Placé sous le commandement d'un Commissaire Divisionnaire Secondé par deux Commissaires de Police Principaux.

Ce défilé comprend quatre Compagnies :

-Une compagnie de la circulation composée **:**

- d'une section vélos;
- d'une section motos;
- d'une section de véhicules du Groupement régional de la Voie publique et de la Circulation.

- Une compagnie de liaisons composée :

- d'une section de véhicules automobiles de Police de proximité ;
- d'une section de Police secours;
- d'une section de véhicules d'escorte présidentielle.

- Une compagnie du maintien de l'ordre composée:

- d'une section de Maintien de l'Ordre préventif constituée :
  - * d'une brigade des ESIR ;
  - * d'une brigade de la CSD.
- d'une section de Maintien de l'Ordre actif constituée :
  - *d'une brigade de Transport des troupes;
- d'une section de Maintien de l'Ordre renforcé composée :
  - * d'une brigade de véhicule anti-terro;
  - *d'une brigade de véhicules anti-émeute.
- d'une section des véhicules de la Division des Transmissions ;
- d'un pick up du garage central.

Un défilé motorisé assuré des mains de maître par un personnel qualifié.

La fanfare de la Sûreté Nationale

LE SERVICE MUSIQUE

L'ARTISAN DE L'ANIMATION AU SEIN DE LA SÛRETÉ NATIONALE

Historique

Depuis les évènements ayant marqué l'indépendance de janvier 1960 et la Réunification d'octobre 1961 de la République du CAMEROUN, une Direction de la Musique de la Sûreté Nationale structurée en une fanfare et un orchestre était présente dans la West Cameroon Police College (WCPC) de MUTENGENE dans la Région du SUD-OUEST. A cette époque, elle ne comptait que 20 fonctionnaires de Police à son actif.

Cependant, dans le souci d'assurer l'animation des cérémonies et des soirées officielles de la Sûreté Nationale à Yaoundé, il a été créé un orchestre constitué de 14 musiciens contractuels. Cet orchestre fonctionnait sous le régime d'une AMICALE DES POLICIERS de la Sûreté Nationale.

Dès 1971 et à l'issue de la formation d'un contingent de Policiers sortis du CIAP de MUTENGENE, 34 éléments vont être affectés dans cette Unité. En 1972, l'orchestre enregistre pour la première fois dans ses rangs, des Policiers.

La nécessité de procéder à une fusion entre les contractuels et les Policiers, a imposé une formation syncrétique.

En 1974, a été créée une base du service de la musique à Yaoundé au lieu dit AMERICANOS, sous la diligence de PAUL PONDI, le tout premier Délégué Général à la Sûreté Nationale. Le nouvel organigramme prévoyait dès lors, une musique structurée en deux compartiments : un orchestre sous l'appellation ECHO JAZZ BAND de la Police et une fanfare.

Le service de la Musique, malgré les différentes réformes et les mutations opérées, sera chargé de l'animation des activités de la Police. Plusieurs responsables se sont succédés à la tête de ce service : CP BAYIHA AMOS René ; CP NKOME NTUNGWA ; CP MASSANGO CHRISTOPHER ; CPP NGUEMNAN JEAN PAUL ; CD NGAH DIDIER ; CD NABION MAURICE ; parmi lesquels l'ECP2 ABENA JEAN PAUL, Chef de Service en poste nommé comme tout premier technicien, diplômé en musique et issu des rangs.

Missions

- Animation musicale des cérémonies officielles ;

- Maintenance, entretien du matériel et des instruments ;

- Formation, recyclage et encadrement des musiciens de la Sûreté Nationale.

Forces du service

- L'organisation stratégique et technique du travail dans le service ;

- Le génie et la bravoure des éléments ;

- Le dévouement, le loyalisme et la discipline dans le travail sont gages des réussites des services couverts par la musique de la Sûreté Nationale.

La Rédaction

LE CARROUSEL 2017

La Police voudrait à travers le Carrousel qu'elle présente ce jour au Boulevard du 20 mai à l'occasion de la Fête Nationale de l'Unité réaffirmer son engagement à assurer toutes ses missions régaliennes, véritables conditions essentielles pour le maintien de la Paix gage de la stabilité et de la prospérité du Cameroun.

A travers chants et messages patriotiques, la Police appelle tous les enfants du Cameroun à s'unir pour bâtir une Nation forte, respectée et en marche vers l'émergence.

LA CHORÉGRAPHIE

La gestuelle chorégraphique s'articule autour du thème de la fête du 20 Mai 2017 : « Armée et Nation en parfaite Synergie pour un Cameroun uni dans sa diversité, attaché aux idéaux de Paix, de Stabilité et de Prospérité ».

Quatre tableaux meublent cette chorégraphie à savoir :

Tableau n°1

Sous thème : **l'Unité Nationale**

Inscriptions sur la pancarte :

« Ensemble œuvrons pour l'Unité Nationale »

« Together let's strike for national Unity »

Figure chorégraphique : autour du drapeau national, les chorégraphes représentant les dix régions forment un triangle symbole de leur attachement à une seule et même Nation.

À noter que les chorégraphes seront vêtus des chasubles représentant les dix régions et assortis des emblèmes culturels et économiques de chacune des dix Régions.

Tableau n°2

Sous-thème : **Synergie, Armée et Nation dans le concept de défense populaire.**

Inscriptions sur la pancarte :

« Unis, nous vaincrons Boko-Haram »

« United we shall overcome Boko-Haram »

A travers chants et rythmes engagés, la Police invite la population à une participation active dans la lutte contre Boko-Haram, allusion faite à la contribution des comités de vigilance.

Tableau n°3

Sous-thème : **Une Police citoyenne**

Inscriptions sur la pancarte :

« Police au service de tous et de chacun »

« Police at the service of each and everyone »

La gestuelle : les chorégraphes forment à nouveau un triangle pour illustrer la présence effective de la Police sur toute l'étendue du territoire national aux fins de la sécurisation des personnes et de leurs biens.

La rythmique : la musique est jouée sur fond d'engagement de la Police à accomplir ses missions régaliennes.

Tableau n°4

Sous-thème : **En marche vers l'émergence**

Inscriptions sur la pancarte :

« Cameroun en marche vers la prospérité »

«Cameroon on the move towards prosperity»

La rythmique : la Police lance un message vocal fort sur fond de musique, décrivant la posture d'un pays debout en marche vers l'émergence.

Dispositions finales pour la fin du Carrousel et retour à la position initiale.

LA CHANSON

SPEECH 1 :

Ensemble préservons la paix, la stabilité et l'unité nationale.

CHANT 1 :

Avec foi tenons-nous main dans la main pour combattre l'ennemi commun. Avec nos vaillantes forces de défense et de sécurité nous vaincrons le terrorisme.

SPEECH 2 :

Let's work hard in oder to build in peace, a strong and properous Cameroon.

CHANT 2 :

To fight against our common enemy, let's be courageous. To build Cameroon, let us preserve our unity and stability. In harmony let's work hard for our beautiful land.

Refrain :

Avec foi tenons-nous main dans la main pour combattre l'ennemi commun. Avec nos vaillantes forces de défense et de sécurité nous vaincrons le terrorisme.

CHANT 3 :

La Police Camerounaise en tout lieu et en tout temps ne faillira jamais, jamais devant les hors la loi.

CHANT 4 :

Préservons notre unité nationale, chantons tous en chœur. Citoyens Camerounais, dans la stabilité, dans la concorde, comme un seul homme unissons nos efforts. Pour un Cameroun fort, prospère et émergent ; un Cameroun modèle.

CD Maurice NABION
Chef DSOSM /DGSN

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 14

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale porte à la connaissance du public que le Chef de l'Etat vient d'autoriser l'organisation des concours de recrutement de cinq mille sept cent (5700) jeunes camerounais dans le Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale, marquant ainsi sa préoccupation constante pour la sécurisation des personnes et de leurs biens et son engagement à résorber le chômage des jeunes. La réception des dossiers de candidature se déroulera du 22 Mai au 21 Juillet 2017 dans tous les chefs-lieux de Région.

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale invite par conséquent le public à bien s'informer sur les modalités d'inscription, de constitution et de dépôt des dossiers de candidature. Il en appelle à plus de prudence et de vigilance de la part des candidats et de leurs parents contre les arnaques et marchandages des vendeurs d'illusions qui promettent des places moyennant des sommes d'argent. Il prévient ces éventuels marchands d'illusions tout comme leurs victimes, tous considérés du point de vue de la loi comme corrupteur et corrompu, que des mesures sont mises en œuvre pour les démasquer et les traduire devant les instances judiciaires compétentes.

Pour plus d'informations liées à ce processus de recrutement, il est recommandé à tous de suivre particulièrement les tranches d'antenne de la «CRTV» réservées à la Sûreté Nationale, notamment les émissions «Canal Police» (diffusée de lundi à jeudi dès 07heures 40min), sans oublier « Au Service de Tous et de Chacun » (chaque samedi dès 15heures 30min), de se rapprocher également des Services Centraux de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, ou de visiter le site internet www.dgsn.cm ou www.dgsn-cm.com/concours2017, aux mêmes fins.

- Martin MBARGA NGUELE -
Le Délégué Général à La Sûreté Nationale

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 15

PRESS RELEASE

The Delegate General for National Security informs the public that the Head of State has authorized the launching of competitive examinations for the recruitment of five thousand seven hundred (5700) young Cameroonians into the National Security Corps, thus demonstrating his constant commitment to ensure the security of persons and property and his resolve to curb youth unemployment. Application files shall be received in all regional headquarters from the 22nd of May to the 21st of July 2017.

The Delegate General for National Security therefore calls on the public to get authentic information on registration formalities from the competent services of the General Delegation for National Security. He equally enjoins candidates and parents to remain vigilant and cautious, and give a deaf ear to any unscrupulous individual promising to guarantee them places in exchange for money. He further warns that such transactions are tantamount to acts of corruption punishable by law. He reiterates that the Police will spare no effort to take legal action against the corrupter and the corrupted.

For more information on the recruitment exercise, the Delegate General advises prospective candidates and interested persons to listen to the national station of CRTV, especially national Security programs, namely «Canal Police», broadcast from Monday to Thursday at 7:40 a.m., and the program «At the Service of Each and Everyone», which comes up every Saturday at 3:30 p.m. Interested persons can equally contact the Central Services of the General Delegation for National Security or visit the website www.dgsn.cm or www.dgsn-cm.com/concours2017.

- Martin MBARGA NGUELE -
The Delegate General for National Security

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 16

LES CONCOURS DE LA POLICE SONT OUVERTS

ELEVES-COMMISSAIRES DE POLICE

Date de composition : 02 septembre 2017

1- Concours direct sur épreuves pour le recrutementde **71 Elèves-Commissaires de Police** en 1ère année à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux personnes âgées de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er Janvier 2017 et titulaires d'une Licence de l'Enseignement Supérieur, d'un Bachelor's Degree ou d'un diplôme technique de l'Enseignement Supérieur reconnu équivalent.

2- Concours direct sur épreuves pour le recrutement de **02 Ingénieurs de Conception de Génie-Informatique** en 2ème Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux personnes âgées de 17 ans au moins et de 32 ans au plus au 1er Janvier 2017 et titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur de Conception en Informatique option Génie-Logiciel ou Systèmes et Réseaux.

3- Concours direct sur épreuves pour le recrutement de **02 Ingénieurs des Travaux en Electro-Mécanique** en 1ère Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux personnes âgées de 17 ans au moins et de 32 ans au plus au 1er Janvier 2017 et titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur des travaux en électro-mécanique.

4- Concours spécial pour le recrutement de **25 Elèves-Commissaires de Police** en 1ère année de l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux fonctionnaires de la Sûreté Nationale titularisés dans un grade de la hiérarchie des cadres du Corps à la date du concours, titulaires d'une Licence de l'Enseignement Supérieur, d'un Bachelor's degree ou d'un diplôme reconnu équivalent et n'étant pas sous le coup d'une sanction disciplinaire en cours de validité.

ELEVES-OFFICIERS DE POLICE

Date de composition : 26 août 2017

1- Concours direct pour le recrutement de **100 Elèves-Officiers de Police** en 1ère année à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux personnes âgées de **17 ans** au moins et de **30 ans** au plus au 1er Janvier 2017 et titulaires du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, du General Certificate of Education Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE", ou d'un Diplôme reconnu équivalent.

2- Concours spécial pour le recrutement de **50 Elèves-Officiers de Police** en 1ère année à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux fonctionnaires de la Sûreté Nationale titularisés dans un grade de la hiérarchie des cadres du Corps à la date du concours, titulaires du diplôme de Baccalauréat, du General Certificate of Education (Advanced Level) avec au moins deux (02) matières, obtenu en une seule et même session à l'exception de celle intitulée RELIGIOUS KNOWLEDGE, ou d'un diplôme reconnu équivalent et n'étant pas sous le coup d'une sanction disciplinaire en cours de validité.

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 17

ELEVES-INSPECTEURS DE POLICE

Date de composition : 19 août 2017

1- Concours direct pour le recrutement de **390 Elèves-Inspecteurs de Police** en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux personnes âgées de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er Janvier 2017 et titulaires du Brevet d'Etudes du 1er Cycle (BEPC), du General Certificate of Education Ordinary Level (GCE "OL") obtenu en trois (03) matières au moins, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE" ou d'un diplôme reconnu équivalent.

2- Concours direct pour le recrutement de **10 Aides-soignants** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. il est réservé aux personnes âgées de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er Janvier 2017 et titulaires d'un Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou du General Certificate of Education Ordinary Level (GCE "OL") obtenu en trois (03) matières au moins, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE" plus le Diplôme d'Aides-soignants.

3- Concours spécial pour le recrutement de **50 Elèves-Inspecteurs de Police** en 1ère année du Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux fonctionnaires de la Sûreté Nationale titularisés dans un grade de la hiérarchie des cadres du Corps à la date du concours, titulaires du BEPC, du General Certificate of Education (Ordinary Level) avec au moins trois (03) matières, obtenu en une seule et même session, à l'exception de celle intitulée RELIGIOUS KNOWLEDGE ou d'un diplôme reconnu équivalent et n'étant pas sous le coup d'une sanction disciplinaire en cours de validité.

ELEVES-GARDIENS DE LA PAIX

Date de composition : 05 août 2017

1- Concours direct pour le recrutement de **4840 Elèves-Gardiens de la Paix** au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux personnes âgées de **17 ans** au moins et de **27 ans** au plus au 1er Janvier 2017 et titulaires du Certificat d'Etudes Primaires (CEP ou CEPE), du First School Leaving Certificate (FSLC) ou d'un diplôme reconnu équivalent.

2- Concours direct pour le recrutement de **100 Conducteurs Automobile** du cycle de formation des Elèves-Gardiens de la Paix au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux personnes âgées de 17 ans au moins et de 27 ans au plus au 1er Janvier 2017 et titulaires du Certificat d'Etudes Primaires (CEP ou CEPE), du First School Leaving Certificate (FSLC) plus un Permis de Conduire catégorie B, C ou D.

3- Concours direct pour le recrutement de **60 Musiciens** du cycle de formation des Elèves-Gardiens de la Paix au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux personnes âgées de **17 ans** au moins et de **27 ans** au plus au 1er Janvier 2017 et titulaires du Certificat d'Etudes Primaires (CEP ou CEPE), du First School Leaving Certificate (FSLC) plus l'Attestation de formation en musique.

N.B : Toute personne désireuse de faire acte de candidature doit, au préalable et dès l'ouverture du concours, s'inscrire par internet au site **www.dgsn-cm.com/concours2017, du 22 mai au 21 juillet 2017 à 15 heures 30 minutes précises.**

Les candidats dont les inscriptions seront validées déposeront leurs dossiers complets à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale à Yaoundé, ou dans les Délégations Régionales de la Sûreté Nationale suivant un ordre de passage qui leur sera communiqué par téléphone portable.

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 18

POLICE EXAMS HAVE BEEN LAUNCHED

CADET SUPERINTENTENTS OF POLICE

Writing date: 2nd September 2017

1- Direct competitive examination for the recruitment of **71 CADET SUPERINTENTENTS OF POLICE** into the first year of the National Advanced Police School. Prospective candidates shall be aged 17 at least and 30 at most by 1st January 2017. They shall be holders of a Bachelor's Degree, "Licence de l'Enseignement Supérieur", or any other equivalent certificate.

2- Direct competitive examination for the recruitment of **02 COMPUTER ENGINEERS** as Cadet Superintendents of Police in the second year of the National Advanced Police School. Prospective candidates shall be aged 17 at least and 32 at most by 1st January 2017. They shall be holders of a master's degree or an equivalent certificate in Computer Engineering with specialization in Software Engineering or Computer Network.

3- Direct competitive examination for the recruitment of **02 ELECTRO-MECHANICAL ENGINEERS**, as first year Cadet Superintendents of Police in the National Advanced Police School. Prospective candidates shall be aged 17 at least and 32 at most by 1st January 2017. They shall be holders of a Bachelor of Science Degree or an equivalent certificate in Electro-Mechanical Engineering Technology.

4- Special competitive examination for the recruitment of **25 CADET SUPERINTENTENTS OF POLICE** into the first year of the National Advanced Police School. Prospective candidates shall be Civil Servants of the National Security Corps duly integrated into one of the ranks of the corps by the date of the examination, be holders of a Bachelor's Degree, "Licence de l'Enseignement Supérieur", or any other equivalent certificate and not have any sanction which is still running.

CADET ASSISTANT SUPERINTENTENTS OF POLICE

Writing date: 26th August 2017

1- Direct competitive examination for the recruitment of **100 CADET ASSISTANT SUPERINTENTENTS OF POLICE** into the first year of the National Advanced Police School. Prospective candidates shall be aged **17** at least and **30** at most by 1st January 2017. They shall be holders of the General Certificate of Education, Advanced Level (GCE AL) with a pass in at least two papers, obtained in one sitting excluding RELIGIOUS KNOWLEDGE, " Baccalaureate de l'Enseignement Secondaire", or any other equivalent certificate.

2- Special competitive examination for the recruitment of **50 CADET ASSISTANT SUPERINTENTENTS OF POLICE** into the first year of the National Advanced Police School. Prospective candidates shall be Civil Servants of the National Security Corps duly integrated into one of the ranks of the corps by the date of the examination, be holders of the General Certificate of Education, Advanced Level (GCE AL) with a pass in at least two papers, obtained in one sitting excluding RELIGIOUS KNOWLEDGE, " Baccalauréate de l'Enseignement Secondaire", or any other equivalent certificate, and not have any sanction which is still running;

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 19

CADET INSPECTORS OF POLICE

Writing date: 19th August 2017

1- Direct competitive examination for the recruitment of **390 CADET INSPECTORS OF POLICE** into the first year of the Police Training Centre. Prospective candidates shall be aged 17 at least and 28 at most by 1st January 2017. They shall show proof of a pass in at least three papers in the General Certificate of Education, Ordinary Level (GCE OL), obtained in one sitting excluding RELIGIOUS KNOWLEDGE, "Brevet d'Etudes du Premier Cycle", or any other equivalent certificate.

2- Direct competitive examination for the recruitment of **10 ASSISTANT NURSES** as Cadet Inspectors of Police in the first year of the Police Training Centre. Prospective candidates shall be aged 17 at least and 28 at most by 1st January 2017. They shall show proof of a pass in at least three papers in the General Certificate of Education, Ordinary Level (GCE OL), obtained in one sitting excluding RELIGIOUS KNOWLEDGE, "Le Brevet d'Etudes du Premier Cycle", plus a certificate in Nursing-Aide.

3- Special competitive examination for the recruitment of **50 CADET INSPECTORS OF POLICE** into the first year of the Police Training Centre. Prospective candidates shall be Civil Servants of the National Security Corps duly integrated into one of the ranks of the corps by the date of the examination, show proof of a pass in at least three papers in the General Certificate of Education, Ordinary Level (GCE OL), obtained in one sitting excluding RELIGIOUS KNOWLEDGE, "Brevet d'Etudes du Premier Cycle", or any other equivalent certificate, and not have any sanction which is still running.

CADET POLICE CONSTABLES

Writing date: 5th August 2017

1- Direct competitive examination for the recruitment of **4840 CADET POLICE CONSTABLES** into the Police Training Centre. Prospective candidates shall be aged 17 at least and 27 at most by 1st January 2017. They shall be holders of the First School Leaving Certificate (FSLC), the Certificat d'Etudes Primaires (CEP ou CEPE), or any other equivalent certificate.

2- Direct competitive examination for the recruitment of **100 DRIVERS** as Cadet Police Constables into the Police Training Centre. Prospective candidates shall be aged 17 at least and 27 at most by 1st January 2017. They shall be holders of the First School Leaving Certificate (FSLC), Certificat d'Etudes Primaires (CEP or CEPE), plus a category B, C or D driving licence.

3- Direct competitive examination for the recruitment of **60 MUSICIANS** as Cadet Police Constables into the Police Training Centre. Prospective candidates shall be aged 17 at least and 27 at most by 1st January 2017. They shall be holders of the First School Leaving Certificate (FSLC), Certificat d'Etudes Primaires (CEP or CEPE), plus an attestation of training in music.

N.B: Prospective candidates shall, prior to the compilation of their documents, register online via the website **www.dgsn-cm.com/concours2017, from the 22nd May to 21st July, 2017 at 3.30 p.m. prompt**.

Candidates, whose online registration shall be validated, shall submit their complete registration file at the General Delegation for National Security in Yaoundé or at any of the Regional Delegations for National Security, following a schedule that shall be made known to them by phone.

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 20

POISED FOR EMERGENCE

The Police Recruit 5700 Young Cameroonians

Apart from strengthening the operational capacity of the National Security Corps, this massive recruitment will also curb youth unemployment.

The security of persons and property, the protection of State institutions and public liberties are part and parcel of Police duties. It is a daunting task, when an increase in population, amidst new forms of technologically enhanced crimes and terrorism, is not matched with a corresponding increase in the number of staff or replacement of the aged. The Head of State and Commander-in-Chief of the National Police Force, His Excellency Paul BIYA, in his constant commitment to ensure the security of persons and property, understands that rejuvenation of manpower is necessary for the police to accomplish her mission. In this light and in his resolve to curb youth unemployment, he ordered for a mass recruitment of over ten thousand young Cameroonians into the National Police Force.

The Delegate General for National Security, Martin MBARGA NGUELE, in executing the order, launched a competitive examination in 2014 and recruited over 5000 young Police Officers in their different ranks, and on 8th May 2017, he launched another competitive examination for the recruitment of over 5,700 young Cameroonians into the National

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:03 Page 21

Recrutement à la Police 5700 places à pourvoir

Security Corps. This recent and ongoing recruitment exercise will select 75 Cadet Superintendents of Police and 100 Cadet Assistant Superintendents of Police to be trained at the National Advanced Police School Yaounde; 400 Cadet Inspectors of Police and 5,000 Cadet Police Constables to be trained in the Police Training Centre in Mutengene.

Also, 125 in-service Policemen and women wishing to improve in grade shall be selected in this same competitive examination whose registration period runs from 22nd May to 21st July, 2017 as prescribed on the websitewww.dgsn.cm.com/concours2017.

The recruitment of 174 Specialists, including 02 Computer Engineers, 02 Electro-Mechanical Engineers, 10 Assistant Nurses, 100 Drivers and 60 Musicians into the National Police Force is a response to current and future exigencies in logistics, both for the Police and the general public. This will go a long way to reinforce operational capacity, while offering the best services to the population the Police are called upon to protect.

The operational and professional training programs of the two training institutions have been revised to include concepts like terrorism, cybercrime, intellectual property crimes, Human and Children's Rights, democratic management of public gatherings etc., to improve on capacity building and prepare the young Police Officers to tackle future security concerns adequately. The stringent procedures for the different phases of the recruitment exercise is proof of commitment and seriousness with which the National Security Boss and the Police in general select these young men and women, the law enforcement Officers to move the Police and the Nation at large to emergence in 2035. Emergence in quality and professional service, refined, efficient and ethically upright personnel full of confidence, hope, enthusiasm, and devoted for optimum output.

Adding more Police Officers, and adopting strong, proven management techniques, can actually reduce the rate of crime. Thus, the Police and the population need to roll a red carpet to the decision of the Head of State to increase the staff strength of the Police, a driving force of the National Security Corps in maintaining a central position as the guarantor of peace and security. But, like Oliver Twist, they are asking for more and will salute any further decision of hierarchy to recruit more Police Officers particularly at a time when the Nation is plagued by terrorist attacks and other security challenges, on the eve of presidential elections and the 2019 edition of African Cup of Nations to take place in Yaounde.

CPP TATUH Nico ATEM
DGSN/Head of Pension Service N°2

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 22

UN RECRUTEMENT DIVERSIFIÉ POUR UNE POLICE DE MÉTIER

Les divers profils contenus dans les 5700 places à pouvoir tout cadre confondu, visent à étoffer les effectifs de la Sûreté Nationale d'un personnel spécialisé dans tous les métiers consubtanciels à la sécurité. Une option qui épouse le processus de professionnalisationau sein de la Police

Aux termes des dispositions de l'article 4 alinéa 4 du Décret N°2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des Fonctionnaires de la Sûreté Nationale, ce corps comprend quatre cadres hiérarchisés : les cadres des Commissaires de Police, des Officiers de Police, des Inspecteurs de Police et des Gardiens de la Paix.

De manière plus concrète, le cadre est l'ensemble des emplois réservés aux personnels recrutés à un même niveau d'études ou de qualification professionnelle et soumis aux mêmes conditions de carrière. A chaque cadre composé de plusieurs grades, correspond des missions bien précises.

A titre d'illustration et selon les dispositions de l'article 153 du décret du 19 novembre 2012 sus évoqué , « les Commissaires de Police assurent les fonctions de conceptions, de direction, de contrôle et de commandement soit dans les services centraux, soit dans les services extérieurs de la Sûreté Nationale ».

Les missions dévolues à chaque cadre sont la résultante de la formation à laquelle sont soumis les personnels de ce cadre. Et cette formation diffère d'un cadre à un autre de part le diplôme de base ayant servi lors du recrutement, les contenus des enseignements, les quotas horaires, les stages suivis et surtout la qualité des enseignants ; le souci ou le but recherché étant de faire de la police un corps de métier et au sein duquel l'on retrouve des personnels bien qualifiés du fait de leurs diplômes ou du fait de leur spécialisation. Il n'est pas un secret que de souligner que depuis quelques années déjà, la Police camerounaise qui est résolument tournée vers la modernité essaie autant que faire ce peu, dans son organisation comme dans son fonctionnement d'évoluer, selon les normes et standards internationaux. Ceci se traduit dans les faits par les aspects ci-après :

1- les conditions rigoureuses des recrutements ;

2- la refonte systématique des programmes et modules de formation adaptés au contexte

Exercices de tirs sous le contrôle du Commandant du CIAP

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 23

national et international ainsi qu'aux exigences que nous imposent les nouvelles menaces, la cybercriminalité, le blanchiment des capitaux, les trafics divers, la lutte contre le terrorisme, la criminalité ambiante, etc…

3- la qualité des enseignants tant à l'intérieur du Corps que ceux exerçant dans les autres corps de métier (professeurs des Universités, Administrateurs civils, hauts magistrats, ingénieurs et spécialistes de tous ordres, etc…)

4- la recherche de la spécialisation et des qualifications professionnelles.

Sur ce dernier point, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale dans les derniers recrutements (ceux de 2016) que ce soit au niveau de l'Ecole nationale Supérieure de Police de Yaoundé comme au Centre d'Instruction et d'Application de la police de Mutengene, a ouvert de nombreuses places pour des personnels déjà qualifiés. C'est le cas des recrues ayant des bases dans les domaines aussi riches que variés tels : la médecine et les soins infirmiers, l'ingénierie, la Communication, les télécommunications, l'électromécanique, les travaux publics, l'hôtellerie et la restauration, l'industrie d'habillement, les métiers du bois et les métiers du froid, etc.

Dans les rangs des trois mille (3000) Elèves-Gardiens de la Paix comme c'est le cas chez les mille (1000) Elèves-Inspecteurs de police issus du concours direct et actuellement en formation au Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene, toutes ces spécialités sont présentes.

Il s'agit véritablement d'une Police de métier dont les missions devraient couvrir tous les aspects socio-professionnels et ceux liés aux préoccupations étatiques.

Le but recherché dans l'esprit du Chef de Corps de la Sûreté Nationale c'est de faire de notre Police une structure avant-gardiste, toujours à la pointe des NTIC et prête à servir, à protéger les personnes et leurs biens dans le strict respect des libertés publiques et des droits de l'Homme, mais également dans l'observation stricte des règles disciplinaires, d'éthique et de déontologie.

Du point de vue pratique, il est question de faire de la Police un corps d'élite très Proche des populations qu'elle est appelée à servir avec loyalisme, engagement patriotique et dévouement. Il s'agit en clair d'une police citoyenne mais également d'une Police au service des Institutions républicaines ainsi que des personnes qui les incarnent.

Dr Pierre NITH
Commissaire divisionnaire
Commandant du CIAP de Mutengene

EXPERT VIEW

Police Commissioner
Ghogomu Mbeinkong
Commander of the National Advanced Police School Yaounde

"Our training programs are a response to current security challenges"

Now that the National Security has become a modern force at the service of the citizens, how are the recruits trained?

The cadets take courses on the traditional and contemporary domains of Police action, and their training includes theory in lecture halls, practical exercises within the school premises and tutorials, as well as conferences, field work and internships in Police Stations. They are trained to be physically and intellectually fit for the challenges that await them on the field; you know too well that our school is a mould for up-to-date professionals whose training programs are conceived to meet international standards.

Is it for this reason that the Police Force has opted for specialisation?

Absolutely! The reforms put in place by the hierarchy to actualize and further professionalise Police training are far reaching; they are being respected and reinforced. Just like those recruited for general duties, the specialists follow the programs for their respective cycles, which permit them to accomplish efficiently and competently their missions of protection of Republican Institutions and the persons who incarnate these institutions, the protection of persons and property, the preservation of peace, public order, public liberties and the integrity of the national territory, with emphasis on the respect of human rights and the rule of law.

We are also paying special attention to the fight against new forms of criminality, the fight against terrorism, the protection of the rights of women and children, Human Rights, Police Ethics and deontology. In addition to all these efforts, it is necessary to include other specialized administrations, so as to permit our cadets to master their texts. I am referring here to the Customs Department, Forestry and Wild life, Land Tenure, etc.

You may want to know that, in the Board of Directors meeting, which is held at the beginning and the end of each academic year, the various technical departments of the General Delegation for National Security keep on contributing towards the perfecting of our training programs. Naturally, the programs are valid both for the Cadets currently being trained and for those who are about to be recruited, whom we will be training in the near future.

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 24

LE PARI DE LA

Etre policier est un metier noble, soyons fiers de l'être.

Dans un entendement populaire, le policier est cet agent placé au milieu de la chaussée, régulant la circulation et renseignant les usagers de la voie publique pour certains. Pour d'autres, le policier est cet agent de la force publique, qu'on a comme allié quand on veut faire les problèmes à un tiers ou pour nuire à autrui.

C'est une vision minimaliste de la réalité. Que non ! Avoir un tel regard sur l'agent de Police est très restrictif et même réducteur. Il faudrait désormais retenir que le « policier est au service de tous et de chacun, en tout temps et en tout lieu ». C'est sa mission essentielle et régalienne. La sécurisation des personnes et leurs biens est la fonction sociale et économique dont-il est le garant pour la stabilité, la paix et la prospérité de la nation.

Je vais vous raconter une histoire triste.

Un matin au détour d'un carrefour dans l'une de nos cités, un policier a été percuté violemment par un véhicule roulant à vive allure pendant qu'il régulait la circulation, question de permettre aux populations de vaquer librement à leurs occupations. Une fois de plus l'incivisme urbain a fait son bilan. Cet automobiliste en délit de fuite a simplement poursuivi son chemin, bien qu'il ait été rattrapé par la population survoltée prête à le lyncher.

Un petit garçon accompagné de son père témoin de la scène qui a fauché le policier gisant dans une marre de sang, posa la question à son géniteur : " Papa qui est cet homme qui est couché sur la chaussée, ne sait-il pas traverser la route ?" Son père détourna son visage et lui répondit : "Je ne sais pas fiston, je sais juste qu'il est policier et, il était au milieu de la chaussée pour réguler la circulation." Toujours sur les lieux, le jeune garçon s'approcha d'une autre personne habillée d'un joli uniforme bleu nuit et bleu ciel qui écartait la foule afin d'apporter assistance à son élément. C'était le Commandant du Groupement de la Voie Publique et de la Circulation où travaillait le policier agonisant. Le garçon prit sa main et lui demanda :" Puis-je savoir qu'est-ce qu'un policier monsieur ?»

L'officier répondit d'une voix tremblante, les yeux injectés de sang et de dépit que:

"Un policier est une personne qui travaille 7j/7 et 24h/24, qui dort moins que les autres, passe la nuit sous le froid, la journée sous le soleil ou la pluie pour servir. Et, il y a des moments où, les congés sont suspendus, il ne connait pas de jours fériés, de fêtes de noël ou de nouvel an, non plus la fête de la Tabaski ou, tout simplement rate de nombreux moments importants de sa vie. Il est souvent absent de sa famille, de ses enfants qu'il n'accompagne pas à l'école comme ton père le fait ce matin pour toi, de son épouse ou de son mari si c'est une policière et surtout de ses parents quand bien même ils sont malades."

Puis il ajouta :

"Un agent de Police est sur le terrain pour servir, toujours servir et rien que servir. C'est un chevalier-servant. Néanmoins, il subit au quotidien des agressions verbales et physiques de certains usagers parfois sans foi ni loi. De cet état de choses, le policier souffre de ce peu de considération et de cette violence multiforme, et de tous ces noms d'oiseaux dont-il est taxé."

Malgré tous ces obstacles et en dépit des intempéries dont-il fait face jours et nuits, le policier est toujours de bonne humeur pour vous servir avec loyalisme et dévouement. Cependant quand il va pour son travail, il ne sait pas s'il rentrera chez lui en vie car, tout travail de prévention et de répression de l'ordre public comporte des risques dès l'instant où, il restreint certaines libertés et oblige à certaines contraintes sociales. Les risques sont permanents et diversifiés.

Soudain une sonnerie de téléphone retentit dans la poche du policier en train d'être évacué dans

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 25

CIYOYENNETE

Police de proximité

une ambulance et, l'Officier prit ledit téléphone et se rendit compte que c'était un SMS (short message services) du fils du défunt. Il le lut à haute voix : "Bonjour papa j'ai pris le téléphone de maman pour te souhaiter joyeux anniversaire avant d'aller à l'école, je suis impatient de partager avec toi ton repas d'anniversaire, que maman est entrain d'apprêter à l'occasion. Aujourd'hui on prie Dieu pour qu'il n y ait pas d'imprévus à ton travail, hier déjà tu étais de garde et on n'a pas eu l'occasion de te le dire ce matin. A ce soir. Je t'aime papa." A t-il eu le temps de lire ce message, nous ne le saurons jamais !

Telle est la vie d'un fonctionnaire de Police, quel qu'en soit son grade, son cadre, ou son unité opérationnelle, administrative ou judiciaire.

Comme le dit un adage de chez nous: " La choisie c'est la choisie" certes ! Respectez au moins le sacrifice de ces vaillants policiers qui payent parfois de leur vie pour vous garantir, la paix, la sécurité et la stabilité pour un Cameroun émergent.

CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
Chef CELLCOM/ DGSN

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 26

LES RÉSEAUX SOCIAUX NE SONT PAS UN ESPACE DE NON DROIT

Les facilités offertes par internet sont indéniables. Cependant, l'usage pervers que certains en font peut gravement porter atteinte à la vie privée et à la paix sociale.

Si l'on considère la responsabilité comme étant l'obligation de répondre de certains actes, il est aisé de comprendre que cette notion appliquée au champ des réseaux sociaux appelle à une plus grande réflexion citoyenne.

Se référant à l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme qui stipule que : « Tout individu a droit à la liberté d'opinions et d'expressions». Cela suppose en filigrane le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de les rechercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. Une mauvaise interprétation peut conduire « au tout permis ». Pourtant, cette liberté d'affirmation de la pensée qui caractérise les sociétés ouvertes n'est pas sans restriction vis-à-vis de l'autre, de la morale collective et de la loi.

Les réseaux sociaux préalablement destinés à promouvoir des réseaux de relations bénéfiques dans tous les domaines de la vie sociale, sont devenus des espaces de non-droit qui véhiculent la haine et la division. Il est également fréquent de voir certains internautes profaner les emblèmes de la République ou violer la vie privée des personnes.

Plus objectivement, les débats sur la fortune publique ou l'affaire BELLO récemment tenus via internet au Cameroun ont mis en exergue les dangers de l'instrumentalisation des plates-formes numériques.

A ce propos, les invectives proférées par deux grands blocs sociologiques (les Bamiléké et les Béti) de notre pays en avril 2017, au sujet de la prétendue fortune d'un compatriote, ont fait peur à la majorité des citoyens qui tiennent fermement à la multiculturalité et à la diversité qui font la force de notre pays. Dans la même veine, certaines images diffusées à partir de l'étranger où émergent des foyers de contestation, ont plutôt radicalisé les populations et retardé la mise en œuvre du dialogue républicain tant souhaité par tous.

Ainsi, la mission première des réseaux sociaux qui consiste à ras-

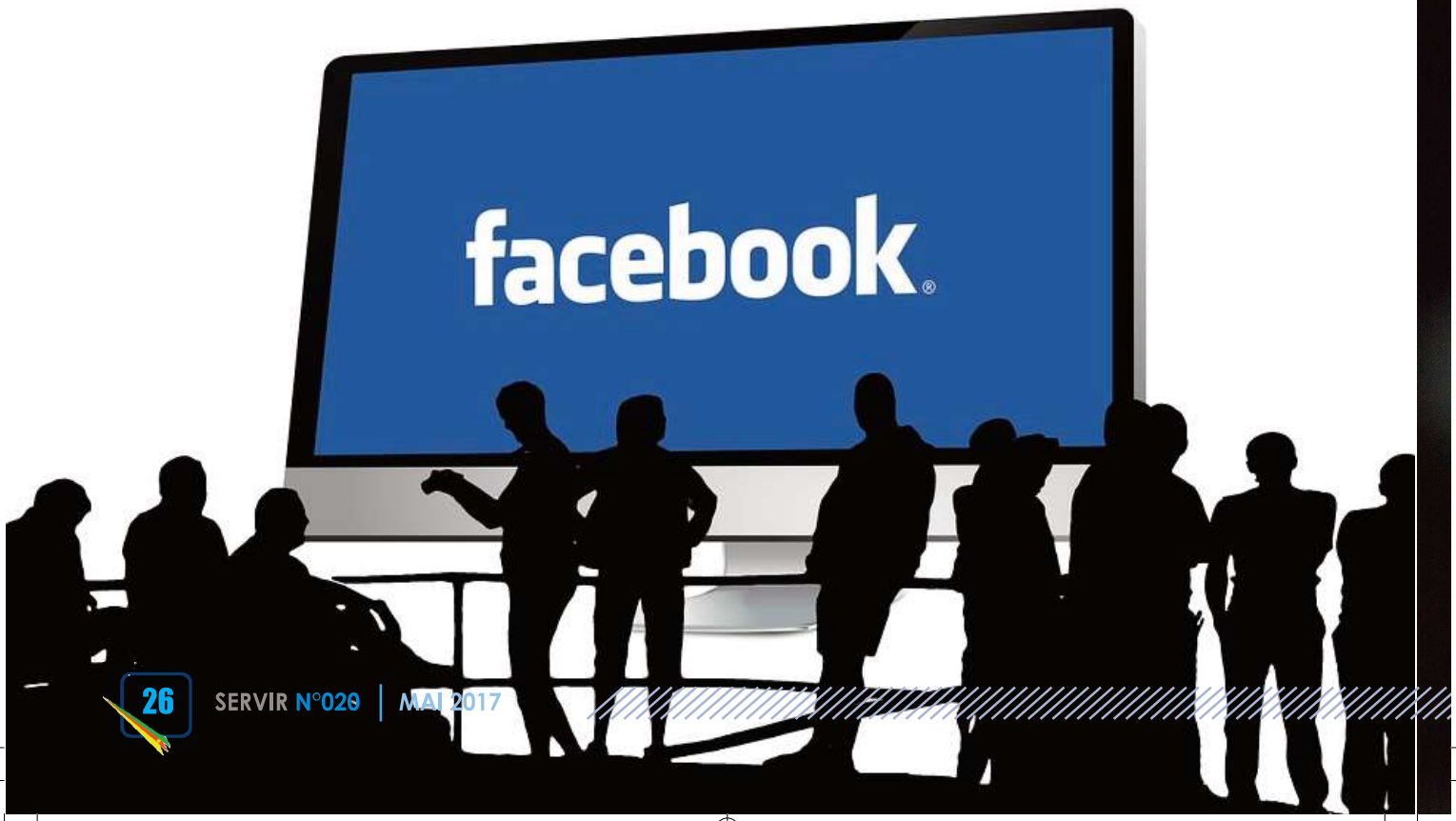

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 27

sembler les personnes, à partager les connaissances ou à gérer les urgences humanitaires et médicales, se trouve aujourd'hui décalée au profit des faits illégaux et irresponsables pouvant conduire à l'humiliation, voire au suicide des personnes victimes de diffamation et de dénigrement sur la toile.

Il est fait obligation autant pour les réseaux sociaux que pour les autres médias, de respecter les règles de communication qui prescrivent la pudeur, l'honnêteté, l'intégrité et la légalité.

Les infractions commises numériquement de manière active ou passive sont formellement réprimées par les lois de la République. Par le biais du traçage numérique, il est possible de remonter jusqu'au premier lanceur d'une publication qui est passible de poursuites pénales ainsi que tous les utilisateurs-relais (responsabilité passive ou indirecte). Les fournisseurs d'accès et les opérateurs sont également responsables des diffusions véhiculées à travers leurs supports.

Prenant en compte les dangers créés par ces plates-formes du net, il est urgent d'éduquer les masses pour une communication numérique responsable dès le plus bas âge. Elle passe par une abstention à lier les amitiés avec les inconnus ou d'éviter les mauvaises rencontres, notamment pour les plus Jeunes qui sont facilement manipulables. Les réseaux sociaux tels whatsapp, facebook, imo, periscope et autres peuvent représenter des espaces de débats, de partages de connaissances ou d'informations bénéfiques pour les citoyens dans une société ouverte. Mais cette liberté appelle à une grande responsabilité morale, politique et religieuse. Victor HUGO ne nous enseignait-il pas en 1876 que « tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité » ?

La Sûreté Nationale après avoir prôné l'éducation à la citoyenneté numérique le 20 mai 2016, invite tous les citoyens en cette année 2017, à la responsabilité numérique dans le strict respect des codes juridiques, moraux et religieux, comme l'ont si bien relevé MERLE et VITU : « les dangers d'une institution ne proviennent pas dans son usage mais de son abus ».

CPP François EKINDI
Chef de la Cellule du Contentieux Administratif/DJ/DGSN

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 28

LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE

«Désormais, le justiciable, victime de l'activité cybercriminelle dispose des voies de recours...»

CD DILI Jacques
Directeur de la Police Judiciaire

La cybercriminalité est définie comme étant l'ensemble des infractions pénales commises dans les réseaux de télécommunications en général et sur internet en particulier.
Le Directeur de la Police Judiciaire nous édifie sur les cas d'usurpation d'identité, d'arnaque au téléphone, d'escroquerie à la carte bancaire ou encore sur la piraterie de comptes...

Monsieur le Directeur, quel est l'état de la cybercriminalité au Cameroun?

Avant de parler de l'état des lieux, je voudrais faire remarquer que la cybercriminalité n'est pas une infraction, mais un phénomène criminel qui regroupe plusieurs infractions. Cette précision procède de ce que 90% des plaintes et dénonciations reçues qualifient la cybercriminalité comme étant une infraction. Il n'existe dans aucun texte de lois un article intitulé cybercriminalité à l'instar du vol, de l'abus de confiance ou de l'escroquerie. A ce titre, il convient d'appréhender la cybercriminalité comme étant l'ensemble des infractions qui utilisent l'internet et les technologies de l'information et de la communication (TICS) soit comme moyen, objet ou support pour se commettre. De façon extensive, ce sont des infractions qui, non seulement s'attaquent aux différents réseaux informatiques, aux systèmes d'information et de communication électroniques, mais aussi, violent les principaux objectifs de cyber sécurité fixés par le législateur notamment la confiance, la confidentialité, l'intégrité, l'authenticité, la disponibilité et la preuve numérique.

Il faut dire qu'en l'état actuel de notre armature cyber sécuritaire, il est difficile de dresser de manière exhaustive l'état des lieux de la cybercriminalité au Cameroun, à cause de l'absence de cohérence des mécanismes et des structures en charge de la protection du cyber espace, du manque d'une culture cyber sécuritaire et de l'insuffisance de formation des principaux acteurs. Pour autant, il reste que chaque acteur essaye autant que faire se peut de se déployer sur le cyber espace, toujours avec des fortunes diverses.

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 29

Peut-on néanmoins avoir quelques chiffres ?

Il est difficile de donner des statistiques globales du phénomène cybercriminel pour les raisons sus évoquées. Toutefois, je relevais dans nos précédents échanges sur la question, qu'en trois (03) ans, soit de 2011 à 2014, la Direction de la Police Judiciaire avait été saisie de 244 plaintes et dénonciations environ, relatives à la cyber criminalité. Ce chiffre est allé crescendo depuis lors. En effet, de 2014 à 2017, 959 autres cas ont été enregistrés.

Ces statistiques ont été effectuées sur la base des plaintes et dénonciations enregistrées à la Direction de la Police Judiciaire. Elles ne prennent pas en compte les cas connus et traités dans les Unités territoriales de la Sûreté Nationale à savoir, les Divisions Régionales de Police Judiciaire, les Commissariats de Sécurité publique, et ceux des autres entités, en l'occurrence le Secrétariat d'Etat à la Défense (SED), l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), et l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF).

Globalement, ces plaintes et dénonciations portent sur des actes d'arnaques, de cyber chantage, cybers violences, cybers escroqueries, fraudes à la carte bancaire, usurpation d'identité, les piratages de comptes, les détournements des transferts d'argent.

Quels sont les principaux modes opératoires des cybercriminels

Il convient de distinguer entre les modes opératoires classiques et les modes opératoires dérivés. Cette distinction tient de ce que la cybercriminalité est tributaire du niveau de culture des acteurs et du développement technologique.

Les modes classiques sont ceux couramment rencontrés sur le net. Il s'agit entres :

- du fishing encore appelé Hameçonnage

- de la piraterie des sites web

- des fraudes à la carte (skimming)

- du smishing ou envoie de courriel ;

- de la diffusion de photographies à caractère pornographique auprès des enfants ;

- de l'atteinte à la vie privée ;

- du cyberbullying ou menaces psychologiques, cyber intimidation

- de la cyber pornographie/cyber pédophilie

- du cyber terrorisme ;

- du cyber espionnage.

A côté des modes opératoires classiques, il faut distinguer les modes opératoires dérivés. Ce sont les modes opératoires qui ont pignon sur rue au Cameroun et principalement dans les prisons et quelques foyers cybers criminogènes identifiés à l'instar de certaines Universités. Il convient de citer limitativement :

- les prétendues audiences du PRC ;

- les prétendus contrats d'affaires ;

- l'usurpation d'identité ;

- le triangle bamoun ;

- le calling calling ;

- les « sms » destinés par erreur ;

- les appels de détresse.

Avec tous ces nouveaux moyens technologiques : téléphones, ordinateurs, GPS, internet, géo localisation, comment peut-on se prémunir des attaques cybercriminelles ?

Il faudrait globalement éviter de céder au gain facile et se fier aux propositions mirobolantes : il y a forcément un vice caché.

Ne jamais communiquer une information confidentielle concernant un compte bancaire. Si cela devrait arriver, il faut immédiatement faire opposition en demandant que le compte soit bloqué.

Eviter de communiquer des informations personnelles aux inconnus…

Il faut rester vigilant…

Quelles sont les voies de recours pour les victimes de cyber chantage, de diffamation, d'insulte et violation de la vie privée dans les réseaux sociaux et à quoi s'exposent les contrevenants ?

Les pouvoirs publics ne sont pas restés insensibles face au phénomène cybercriminel. A cet effet, ils ont entrepris de déployer une armature cyber sécuritaire comprenant des dispositifs juridiques et institutionnels.

Dans cette perspective de lutte, des lois ont été promulguées en 2010 afin de servir de base légale à l'action des enquêteurs. Au nombre de celles-ci, il convient de citer :

- La loi n°2010/012 du 21 Décembre 2010 portant sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité au Cameroun ;

- La loi n°2010/013 du 21 Décembre 2010 portant sur les communications électroniques, modifiée et complétée en 2015 ;

- La loi n°2010/021 du 21 Décembre 2010 relative aux transactions électroniques.

Ce dispositif textuel est renforcé par une série de Décrets, Arrêtés et Décisions en vue d'affiner et opérationnaliser la lutte.

Les dispositions pertinentes du Code Pénal et du Code de Procédure pénale sont également invoquées car certaines infractions sont dites partiellement dématérialisées. Cela signifie qu'un acte peut être amorcé dans le monde physique, puis évoluer dans le virtuel avant de retomber dans le monde physique ou matériel pour sa concrétisation. Ce trajet de l'acte criminel commande donc le recours, voire la réunion de plusieurs textes pour ne pas laisser certains crimes hors d'atteinte.

Dans le même ordre d'idées, des organes de lutte en l'occurrence l'ANTIC et l'ART se sont vus dotés des missions de sécurisation dans le cyber espace, permettant de renforcer et de tonifier l'action des forces traditionnelles dont la Police.

Désormais, le justiciable, victime de l'activité cybercriminelle dispose des voies de recours pour que sa cause soit entendue. Dans ce sens, il peut saisir la Direction de la Police Judiciaire qui travaille en synergie avec les Entités que je viens de citer, conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi n°2010/012 sus évoquée.

Les auteurs des actes de cyber chantage, cyber intimidation, publications mensongères sur internet et les réseaux sociaux, s'exposent quant à eux à l'arsenal juridique national, notamment :

- le Code pénal en ses articles 111, 112, 113 et 240 (alinéa 1& 2), relatifs à la propagation de fausses nouvelles par voie électronique ;

- la loi n°2014/028 du 23 Décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme, notamment en ses articles 8 et 9 ;

- la loi n°2010/012 du 21 Décembre 2010 portant sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité au Cameroun en son article 78 (al 1&2).

Entretien mené par
CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
Chef CELLCOM/ DGSN

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 30

Le nouveau système de production de la carte nationale d'identité offre une sécurisation étanche à toute formes de fraude.

Parti d'un système archaïque d'identification des personnes adossé sur un archivage de documents physiques, l'Etat du Cameroun a opté le 15 Septembre 1994 pour un système informatisé en signant avec la Société « IDMATIC SA filière de Thomson » devenue plus tard la Société « Thales », un contrat relatif à la mise en place d'un système de sécurisation de la nationalité camerounaise, communément appelé Système « SENAC ».

Malheureusement, après 21 ans de fonctionnement, le système « SENAC » n'a pas pu contenir l'ingéniosité malsaine de certains demandeurs de mauvaise foi qui ont entretenu le « phénomène de la multiplicité frauduleuse » qui s'entend ici comme le fait pour les nationaux de se retrouver avec des identités multiples (y compris en usurpant celles de certains de leurs concitoyens) et pour les étrangers de s'arroger la nationalité camerounaise en sus de leur nationalité d'origine : ce qui est contraire aux prescriptions édictées par notre code de la nationalité qui proscrit la bi nationalité.

Sur la base d'une panoplie de procédés frauduleux et relayés de manière ourdie au sein de l'opinion, un lourd discrédit a entaché l'authenticité des pièces d'identification qui font désormais l'objet de vérifications particulières en certaines circonstances.

Fort de ces insuffisances découlant de l'obsolescence dudit système qui ne répondait plus aux standards internationaux, le Chef de l'Etat a instruit son remplacement en faveur d'un autre arrimé à la nouvelle donne technologique et à même de garantir véritablement la sécurisation de notre nationalité en vue de renforcer la crédibilité de notre pays. Ainsi, au 31 Décembre 2014, le contrat avec THALES a été rompu pour un nouveau partenariat avec la Multinationale « Gémalto ».

QUELLES SONT LES FONCTIONNALITÉS DU NOUVEAU SYSTÈME ?

Outre la production des titres identitaires, le système de par sa flexibilité, permet entre autres, d'effectuer :

- les recherches spéciales sur des individus ;
- la gestion de l'identité judiciaire ;
- la comptabilisation des frais exigibles pour la production des titres identitaires ;
- la production des statistiques et l'interface avec plusieurs systèmes informatiques de l'Etat.

Bien plus, les modules additionnels suivants y ont été intégrés :

- la recherche des données par voie de phonétisation ;
- l'interfaçage avec le système de contrôle de passeports ;
- la gestion électronique des documents (GED) ;
- l'enrôlement gratuit des demandeurs de titres identitaires en cas d'opération spéciale.

COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR OBTENIR SON TITRE IDENTITAIRE ?

Les délais de délivrance des titres sont fortement tributaires de la disponibilité et de la stabilité du réseau internet fourni par les Sociétés CAMTEL et ORANGE, nécessaire pour la transmission rapide des données des Postes d'Identification au Centre National de Production des Titres Identitaires (CNPTI). Au cas où ces conditions sont réunies, un citoyen où qu'il se trouve, qui sollicite un titre par exemple depuis KOUSSERI, IDENAU, TOMBEL, CAMPO ou MOLOUNDOU pourra l'obtenir en deux semaines.

QU'EN EST-IL DES TITRES IDENTITAIRES ABANDONNES DANS LES POSTES D'IDENTIFICATION ?

Pour tout demandeur d'un titre, c'est un devoir civique d'aller le retirer. Cependant, un nombre assez important d'usagers détenteurs des récépissés de l'ancien système et des titres d'identités provisoires du nouveau ont abandonné leurs cartes, qui se comptent par milliers dans les Postes d'Identification. S'agissant particulièrement du nouveau système, 61 000 cartes sont en souffrance à ce jour, dans les Postes d'Identification sur l'ensemble du territoire national. A ce sujet, il est envisagé la publication imminente d'un communiqué de presse en vue d'inviter les intéressés à se rendre dans les Postes d'Identification concernés pour le retrait de leurs titres.

QUEL EST LE SORT RESERVE AUX USAGERS IDENTIFIES DANS L'ANCIEN SYSTEME ?

La transition de l'ancien au nouveau système n'a pas été sans conséquence et comme en pareille circonstance, de nombreux demandeurs n'ont pas pu voir leurs titres produits et ne savent pas à quel saint se vouer. La DGSN n'est pas restée insensible à cette situation et a principalement mis en place un Comité en charge de la gestion de cette situation afin de préserver les droits des demandeurs.

A cet effet, le Délégué Général à la Sûreté Nationale à travers un communiqué de presse signé le 08 mai dernier, a invité les demandeurs de cartes de résident et de séjour de l'ancien système d'identification, qui s'étaient déjà acquittés de tout ou partie des frais exigées, mais dont les titres n'ont pu être établi et délivrés, à se présenter

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 31

PROTECTION RENFORCÉE DE LA NATIONALITÉ CAMEROUNAISE

Un poste d'identification

dans le commissariats à l'Emi-Immigration de la Région de dépôt de leurs dossiers, munis de leurs récépissés ou de toute autre pièce d'identité, pour se faire enrôler dans le nouveau système d'identification. Ils disposent d'un délai de deux mois maximum à compter du 10 mai 2017, pour le faire.

Concernant les Cartes Nationales d'Identité, des listes ont été dressées dans la perspective de leur enrôlement gratuit dans les tous prochains jours.

QUID DU PHENOMENE DE LA MULTIPLICITE FRAUDULEUSE

Il convient de préciser que les identités multiples constituent une préoccupation majeure au regard de l'ampleur du phénomène de demande de titres sur la base de faux documents.

Bien que la Sûreté Nationale ait mis en place une procédure contentieuse qui permette l'établissement des titres à ceux qui acceptent de reprendre leur véritable identité, il reste que la majorité des personnes concernées, en raison de l'obtention des diplômes ou autres documents avec une fausse identité, refusent de se soumettre à cette démarche, rendant ainsi difficile la délivrance des titres à leur profit.

PERSPECTIVES

Au demeurant, la problématique de l'identification des personnes au Cameroun connait des mutations profondes dans le sens de sa modernisation. Toutefois, l'efficacité optimale du système nouvellement mis en place passe nécessairement par une interconnexion envisagée avec le système en cours d'implémentation au Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC). En effet, cette démarche qui visera à attribuer au citoyen un numéro d'identification unique dès sa naissance pour un suivi constant jusqu'à l'établissement de son titre identitaire, réduira à des proportions résiduelles le « phénomène de la multiplicité frauduleuse » sus décriée.

CD Magloire ENGUENE
Chef de la Division Juridique/DGSN

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 32

L'ESSENTIEL A SAVOIR SUR LES NOUVEAUX TITRES IDENTITAIRES

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE, LA CARTE DE SEJOUR, LA CARTE DE RESIDENT, LA CARTE DE REFUGIE ET LA CARTE PROFESSIONNELLE

Le Chef de l'État a signé le 04 août 2016 trois importants textes reformant les titres identitaires au Cameroun. Le premier porte sur les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la Carte Nationale d'Identité. Le second modifie et complète certaines dispositions du Décret n°2007/255 du 04 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la loi n°97/012 du 10 janvier 1997 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun. Le dernier institue les cartes professionnelles des fonctionnaires de Police en activité et à la retraite et fixe les modalités de leur délivrance.

Depuis la signature de ces trois textes, le public ne cesse de s'interroger, notamment sur les caractéristiques de ces nouvelles cartes, ce qui a changé et les raisons de ce changement, le lieu de fabrication desdites cartes, le montant des droits de timbre respectifs ainsi que les modalités d'établissement et de délivrance desdits documents.

CE QUI A CHANGE

1- CARACTERISTIQUES

Semblables à une carte bancaire, les nouvelles cartes nationales d'identité, de séjour, de résident et professionnelles sont des documents en polycarbonate, plastifiés et sécurisés, établies sur fond pré-imprimé selon la norme ISO/CEI 7810 sous le format ID-1. Elles sont informatisées, biométriques, personnelles et contiennent une puce électronique.

2- SECURITE

Les sécurités sur les nouveaux titres identitaires sont à la fois visibles et invisibles à l'œil nu et les rendent ainsi infalsifiables. Pour des raisons évidentes, nous ne pouvons dévoiler que celles visibles qui sont les suivantes :

- le « clearwindow » (image fantôme visible de deux côtés de la carte) ;
- l'écriture sur la carte par gravure laser ;
- l'attribution d'un numéro unique et à vie à chaque individu ayant déjà fait l'objet d'une première immatriculation.

Lesdits titres respectent le standard de lecture à l'étranger et seront lisibles à travers les terminaux de vérification mobiles « MVT » (Mobile Verification Terminal) dont seront équipées les patrouilles de Police.

CE QUI N'A PAS CHANGE

Les postes d'identification existants ainsi que les équipes mobiles continueront l'identification des usagers nationaux et étrangers sur l'ensemble du territoire national.

OU SONT FABRIQUES LES NOUVEAUX TITRES IDENTITAIRES HAUTEMENT SECURISES ?

Les cartes nationales d'identité, de séjour, de résident, de réfugié et professionnelles sont entièrement fabriquées sur place au Cameroun, au Centre National de Production des Titres Identitaires, avec l'assistance technique de la firme GEMALTO.

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉLIVRANCE DES TITRES IDENTITAIRES

1- CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La Carte Nationale d'Identité est délivrée par le Délégué Général à la Sûreté Nationale.

La possession et la détention de la Carte Nationale d'Identité sont obligatoires sur toute l'étendue du territoire national pour tout citoyen âgé de 18 ans révolus. Le demandeur de la Carte Nationale d'Identité s'acquitte du droit de timbre au tarif en vigueur. Quatre (04) photos en couleur, format 4x4, dont le tarif est fixé par un texte particulier, sont obtenues au poste d'identification. Sont jointes, selon le cas, à la demande, les pièces énumérées ci-après :

a- Cas de première demande :

- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, s'il y a lieu ;
- un certificat de nationalité signé du Président du Tribunal de Première Instance.

b- Cas de perte, de vol ou de détérioration :

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 33

- L'attestation de déclaration de perte ;
- la photocopie de la carte perdue ;
- une copie certifiée conforme d'acte de naissance ;

c- Cas de péremption :

- la Carte Nationale d'Identité périmée ;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant.
- une copie certifiée conforme d'acte de naissance ;

d) Cas de rectification ou changement de nom :

- une copie certifiée conforme d'acte de naissance;
- une copie certifiée conforme du décret autorisant le changement de nom ou de sa rectification ;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant.

e) Cas de changement de filiation :

- une copie certifiée conforme d'acte de naissance;
- l'extrait de jugement ayant établi le changement de filiation ;
- l'ancienne Carte Nationale d'Identité ;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant.

f) Cas de réintégration :

- une copie certifiée conforme d'acte de naissance ;
- une copie du décret de réintégration ;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant.

g) Cas des étrangers naturalisés :

- une copie conforme d'un acte ou d'un extrait de naissance signée des autorités compétentes ;
- une copie du décret de naturalisation conformément au Code de Nationalité ;
- un extrait d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant ;
- le bulletin n°3 du casier judiciaire spécial.

h) Cas de personnes dépourvues de toutes pièces

Lorsque le demandeur de la Carte Nationale d'Identité ne peut produire les pièces visées au paragraphe (a) de l'article 4, il doit, à l'appui de sa demande, joindre un document attestant ses noms et prénoms, sa filiation, son âge, sa citoyenneté camerounaise, son lieu d'origine (village, arrondissement, département, région).

Ce document prend la forme d'une attestation d'état civil et est délivré par l'autorité administrative du lieu de naissance présumé du demandeur, après audition sur procès verbal du Chef traditionnel de cette localité, du Maire et de deux témoins, membres de la famille du demandeur.

En cas de doute sérieux sur l'âge du requérant, ce dernier doit compléter son dossier par la production d'un certificat médico-légal d'âge apparent.

Il est délivré après la souscription de la demande de la Carte Nationale d'Identité, un titre d'identité provisoire indiquant le poste d'identification, la filiation, la taille et la signature scannée du demandeur. Ce titre d'identité provisoire, daté et signé du chef d'unité compétente, porte le cachet d'identification, le numéro de la quittance, le type et la catégorie du timbre, ainsi que la photographie du demandeur.

La détention du titre d'identité provisoire constitue une présomption d'identité.

La validité du titre d'identité provisoire est de trois (03) mois éventuellement renouvelable une fois. En aucun cas, il ne peut être délivré un duplicata de la Carte Nationale d'Identité.

Le retrait de la Carte Nationale d'Identité est effectué au poste d'identification ayant enrôlé le demandeur, contre restitution du titre d'identité provisoire.

2- LA CARTE DE SÉJOUR

La carte de séjour est un document d'identification délivré à l'étranger âgé

de 18 ans admis régulièrement en séjour au Cameroun. Sa délivrance est subordonnée à la production par l'étranger :

- d'une photocopie certifiée conforme datant de moins de trois (03) mois du passeport en cours de validité, revêtu du visa long séjour ;
- d'un certificat de domicile, délivré par l'autorité administrative ou le Commissaire de Police territorialement compétent, revêtu du visa préalable et obligatoire du Chef de quartier ou de village ;
- d'un extrait de Casier Judiciaire Spécial ;
- d'un certificat d'imposition ou d'un reçu d'acquittement de l'impôt libératoire, ou encore d'une photocopie conforme du titre de patente valable pour l'exercice budgétaire en cours ;
- du paiement du droit de timbre fixé par la loi des finances ;
- des justificatifs du séjour.

Le renouvellement de la Carte de Séjour est subordonné à la production, par le demandeur de l'ancienne carte de séjour au moins un (01) mois avant

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 34

l'échéance de sa validité et de tout justificatif de séjour.

3- LA CARTE DE RESIDENT

La carte de résident est un document d'identification délivrée à l'étranger admis comme résident au Cameroun.

La délivrance ou le renouvellement de la carte de résident est subordonné à la présentation, selon le cas :

a) Pour l'Étranger en séjour ou admis comme Résident

- une carte de séjour renouvelée pour la troisième fois ou d'une carte de résident, au moins un (01) mois avant l'échéance de sa validité ;
- un certificat de domicile délivré par l'autorité administrative ou le Commissaire de Police territorialement compétent, revêtu du visa préalable et obligatoire du Chef de quartier ou de village ;
- un extrait de Casier Judiciaire Spécial ;
- une photocopie certifiée conforme du passeport en cours de validité datant de moins de (03) mois, vêtu du visa long séjour ;
- le paiement du droit de timbre fixé par la loi des finances ;
- un certificat d'imposition ou un reçu d'acquittement de l'impôt libératoire, ou encore, une photocopie conforme du titre de patente valable pour l'exercice budgétaire en cours.

b) Pour les membres des congrégations religieuses non soumis à l'imposition

- un acte de reconnaissance de la congrégation ;
- un document d'identification attestant de la qualité de membre dûment signé par le Chef de la dite congrégation ;
- une photocopie certifiée conforme du passeport en cours de validité datant de moins de (03) mois ;
- un certificat de domicile, délivré par l'autorité administrative ou le Commissaire de Police territorialement compétent, revêtu d'un visa préalable et obligatoire du Chef religieux dont dépend la congrégation ;
- un extrait de Casier Judiciaire Spécial.

c) Pour le conjoint d'une personne de nationalité camerounaise.

- une photocopie certifiée conforme de l'acte de mariage, datant de moins de trois (03) mois ;
- une photocopie certifiée conforme du passeport en cours de validité datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de domicile, délivré par l'autorité administrative ou le Commissaire de Police territorialement compétent, revêtu du visa obligatoire du Chef de quartier ou de village ;
- un extrait de Casier Judiciaire Spécial ;
- le paiement du droit de timbre fixé par la loi des finances ;
- un certificat d'imposition ou un reçu d'acquittement de l'impôt libératoire, ou encore une photocopie conforme du titre de patente valable pour l'exercice budgétaire en cours.

4- LA CARTE DE REFUGIE

La carte de refugié est un document d'identification délivrée à l'étranger qui bénéficie d'un droit d'asile.

La délivrance de la carte de réfugié est subordonnée à la production par l'étranger des pièces suivantes :

- La carte d'identification, délivrée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
- Une attestation de réfugiés délivrée par le Ministre des Relations Extérieures.

Le renouvellement de la carte de réfugié est subordonné à la production, par l'étranger, des pièces suivantes :

- L'ancienne attestation de réfugié, un (01) mois au moins avant l'échéance de sa validité ;
- L'ancienne carte de réfugié, un (01) mois au moins avant l'échéance de sa validité.

La délivrance et le renouvellement de la Carte de Réfugié sont exonérés de droits de timbre.

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 35

5- CARTE PROFESSIONNELLE

La carte professionnelle est un document d'identification délivrée aux fonctionnaires de police en activité ou à la retraite.

Elle est un document en polycarbonate, plastifié et sécurisé, de couleur violet pour les fonctionnaires en activité et bleu pour ceux à la retraite. Elle est délivrée gratuitement par le Délégué Général à la Sûreté Nationale.

Le demandeur de la carte professionnelle fournit les pièces ci-après :

a) Pour les fonctionnaires en activité :

- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
- une photocopie de l'acte d'intégration ou d'avancement au grade actuel dûment certifiée par le Directeur des Ressources Humaines ou les Délégués régionaux de la Sûreté Nationale ;
- une attestation de présence en service datant de moins de trois mois.

b) Pour les fonctionnaires à la retraite :

- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
- une photocopie de l'arrêté portant liquidation des droits à pension ou de l'attestation de départ à la retraite.

NB : Il est délivré après la souscription de la demande pour chacun de ces titres, un titre d'identité provisoire indiquant le poste d'identification, la filiation, la taille et la signature scannée du demandeur. Ce titre d'identité provisoire, daté et signé du Chef d'unité compétente, porte le cachet d'identification, le numéro de la quittance, le type et la catégorie du timbre ainsi que la photographie du demandeur. La détention de ce titre d'identité provisoire constitue une présomption d'identité. Elle a une validité de trois (03) mois éventuellement renouvelable une fois.

Les anciennes cartes informatisées restent valables jusqu'à l'expiration de leur date de validité. Cependant, si l'usager le souhaite, il pourra obtenir la nouvelle carte, mais, il doit remettre l'ancienne carte au moment où il se présente pour ce changement.

COMMENT VA S'OPÉRER LE CHANGEMENT

La production des nouvelles cartes a démarré le 09 août 2016, aussitôt après la cérémonie de lancement de la production des nouveaux titres identitaires sécuritaires. Toutes les demandes déposées dans les postes d'identification et qui ne font pas l'objet d'un rejet, ainsi que les nouvelles demandes, donnent déjà lieu à la fabrication progressive des nouvelles cartes.

RECOMMANDATIONS DU DELEGUE GENERAL A LA SURETE NATIONALE

Les constats font ressortir ce qui suit :

Il reste encore un bon nombre de camerounais, et davantage d'étrangers résidant sur le territoire national qui ne se sont pas encore fait identifier.

Certains usagers tardent à retirer leurs cartes pourtant déjà prêtes.

Les uns et les autres sont évidement en situation irrégulière.

Certaines indélicatesses attirent l'attention. A cet effet, le Délégué Général à la Sûreté Nationale recommande vivement que, ceux qui ne disposent pas de carte sécuritaire, ceux dont les cartes sont arrivées à expiration des délais de validité régularisent leurs situations respectives.

De même, le Délégué Général à la Sûreté Nationale recommande aux fonctionnaires de Police et aux responsables en charge des services d'identification de faire preuve de conscience professionnelle, de célérité, d'un esprit élevé de civisme dans l'accomplissement de leur travail, tout en réservant un bon accueil aux usagers, sans tracasseries ni exigence de sommes supérieures au coût à payer.

Enfin, le Délégué Général à la Sûreté Nationale précise, à l'attention de tous, que le retrait des cartes sécuritaires est gratuit.

La Rédaction

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 36

SECURITE TRANSFRONTALIERE : UN DEFI PERMANENT

la Police en collégialité avec les autres forces de sécuritré et de défense, élabore des stratégies opérationnelles pour répondre efficacement à toutes les formes de criminalité tranfrontalière. Stages spécialisés, acquisition du matériel de pointe, collaboration avec les pays voisins sont au menu.

La Direction de la Police des Frontières et ses démembrements territoriaux que sont les Commissariats à l'Emi-immigration, aux Aéroports, aux ports et les postes frontières de la Sûreté Nationale sont chargés de « concourir au niveau des frontières à la lutter contre la criminalité transfrontalière et particulièrement contre le terrorisme et les trafics divers ».

Dans le cadre de l'accomplissement de cette mission régalienne, des actions sont menées et portent essentiellement sur la lutte contre ce phénomène de manière générale et en particulier la lutte contre l'organisation terroriste Boko-Haram dans l'Extrême-Nord, les incursions de rebelles armés de la Séléka et des Anti-Balaka à sa frontière Est, ainsi que la piraterie maritime dans les eaux territoriales du Cameroun au large du Golfe de Guinée.

Les Aéroports Internationaux de Yaoundé-Nsimalen et Douala qui sont les principales portes d'entrée du Cameroun par voie aérienne, mettent l'accent sur les mesures de sûreté conformes aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et viennent d'être dotés d'un Système d'Identification Comparatif et d'Evaluation Individuelle Sécurisée (PISCES), permettant en outre la lecture électronique des documents de voyage. Ce système facilite la recherche de personnes signalées ou recherchées et leur interpellation éventuelle. Par ailleurs, il permet d'authentifier lesdits documents. Des Cellules Aéroportuaires Anti-Trafics (CAAT) dont la Sûreté Nationale est membre ont été créées au sein desdits aéroports pour lutter contre toutes sortes de trafics.

Au niveau des frontières terrestres, fluviales et lacustres, les postes frontières de la Sûreté Nationale implantés sur toute la zone frontalière de notre pays jouent le même rôle que les Commissariats d'aéroports et de ports dans le cadre de cette lutte. Les contrôles y sont renforcés en vue d'empêcher l'introduction en territoire camerounais des produits issus de trafics illicites à l'instar des armes, munitions, explosifs, stupéfiants, substances psychotropes et autres produits de contrebande. En dehors des infrastructures et des moyens roulants acquis pour la cause, une section cynotechnique vient d'être créée à Kousséri pour lutter plus efficacement contre ces trafics.

Dans le cadre de la coopération sous-régionale au sein du Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale (CCPAC), la Police Camerounaise participe aux opérations organisées dans l'espace CEMAC dans le cadre de la recherche des véhicules volés, des produits pharmaceutiques contrefaits, etc.

Les exactions de la secte terroriste Boko-Haram entrainent de nombreux flux migratoires les réfugiés nigérians et les déplacés internes-tandis que les agissements des bandes rebelles à la frontières avec la République Centrafricaine notament les enlèvements, les prises d'otages avec demande de rançon, ont considérablement changé la manière d'agir de nos Forces. A titre d'illustration, aux différents contrôles jadis axés sur la conformité et la régularité des documents de voyage, se sont greffés ceux de sécurité permettant de connaître le

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 37

PCD (Police camerounaise Delta)

routing des usagers, le mobile de leur déplacement et leur comportement face à un agent des Forces de l'Ordre.

Dans le cadre de la lutte contre Boko-Haram, la police a renforcé ses effectifs dans la Région de l'Extrême-Nord dans le but de rassurer les populations. C'est ainsi qu'une quarantaine de postes frontières et d'unités des Renseignements Généraux sont opérationnels en vue d'un meilleur contrôle des flux migratoires et la recherche du renseignement prévisionnel.Des postes de contrôles ont été installés sur les axes routiers à destination des principales villes.

Aux côtés des éléments du Bir-Delta, les fonctionnaires de Police œuvrent au quotidien à l'exécution de leurs missions de renseignement, d'approche des populations et de sécurisation des personnes et des biens. Ils sont également chargés de mener les enquêtes sur les infractions dont ils ont eu connaissance pendant les patrouilles mixtes en mer.

Cette mission qui est menée avec un succès indéniable, malgré les conditions de vie extrêmement difficiles dans la zone, a permis non seulement d'expérimenter la sécurité maritime, mais également de rapprocher les différentes forces appelées à intervenir sur le plan d'eau par une nette définition des missions, la mise en commun des moyens en vue d'une synergie d'action.

En somme, la situation sécuritaire actuelle interpelle tout le monde. Ce n'est nullement une affaire exclusive des forces de défense et de sécurité. D'ailleurs, l'exemple fascinant de nos comités de vigilance et les résultats engrangés démontrent à souhait que la synergie impulsée par les hautes instances contribue à la stabilisation de la région.

Cependant, il faut savoir canaliser ces comités de vigilance pour éviter des dérives. C'est ainsi que l'action de la Police se fait de plus en plus ressentir par l'écoute, l'orientation, l'encadrement, la transmission immédiate du renseignement pour une action pluridimensionnelle, le cas échéant.

Qui plus est, la synergie d'action doit être de mise tant au niveau bilatéral que sous régional. A ce jour, nos unités implantées le long des frontières multiplient les rencontres tant formelles qu'informelles. Elles prennent part aux différentes commissions mixtes transfrontalières instituées à cet effet. Celles-ci ont pour objectif de régler certains problèmes pratiques engageant les populations des pays concernés et certaines incompréhensions nées de la mauvaise ou approximative interprétation des textes. L'organisation de ces sessions étant délicate, des dispositions pratiques sont prises sur le terrain pour un partage rapide du renseignement avec les unités amies.

CD MESSING Jean Louis,
Directeur de la Police des Frontières

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:04 Page 38

Le Centre Médical de la Police de Yaoundé

LA VISION SOCIALE DE LA SURETE NATIONALE

Répondre efficacement aux problèmes de santé des populations et du personnel est l'un des objectifs majeurs de la sûreté Nationale. Découverte de la vision stratégique, sectorielle et globalisante de Police camerounaise.

«Mens sana in corpore sano». Dans cette citation extraite de la dixième satire de Juvenal, qui se traduit par «un esprit sain dans un corps sain», l'auteur soutient qu'il faut cesser d'implorer vainement les dieux mais requérir de leur part une santé mentale et physique à travers des activités sportives ou des œuvres sociales entre autres.

La Direction de la Santé, pour étayer cette assertion, comprend quatorze (14) missions conformément au Décret N°2012/540 du 19 Novembre 2012 portant Organisation de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, qui convergent toutes vers une action : le renforcement de la santé du fonctionnaire de Police et de sa famille, étendu au public.

Elle remplit ces missions à travers ses démembrements centraux ainsi que les douze centres médicaux de la police implantés dans les dix régions et les deux centres de formation. Certains de ces centres médicaux régionaux sont entrain d'être construit. Les dix régions sont suffisamment couvertes en personnel médical grâce aux récentes nominations des médecins et chirurgiens-dentistes dans les différents Centres Médicaux de la Sûreté Nationale.

Des données épidémiologiques confortent l'attrait constaté des populations pour les centres médicaux de la police. L'apport de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale au soutien des fonctionnaires de police en activité ou à la retraite, ainsi qu'aux populations civiles nécessiteuses est indéniable.

Les unités de soins de la Police performent à travers des offres de service des spécialités telles que la gynéco-obstétrique, la maternité, la pédiatrie, l'ophtalmologie, l'odontostomatologie, la chirurgie, l'anesthésie-réanimation, la médecine interne, la cardiologie, l'anatomo-pathologie, les urgences et les expertises médico-légales sans oublier les services des soins infirmiers, ainsi que ceux des techniques particulières tels que la pharmacie, le laboratoire et les vaccinations.

De Janvier 2015 à Avril 2017, les centres médicaux de la Sûreté nationale ont reçu 47808 malades dont 13979 policiers et 33829 non policiers. Ce qui représente un taux de fréquentation par les policiers de 23.2% et de 70.77% par les populations civiles.

Des campagnes régulières de vaccination et de dépistage gratuit du VIH/SIDA, du glaucome, des maladies bucco-dentaires, des tumeurs de la prostate, du sein, des cancers du col utérin, des hépatites virales B et C sont organisées chaque année, assorties de prise en charge.

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale, dans sa vision de modernisation, d'amélioration du plateau technique des services de santé et des conditions de travail, a obtenu auprès du Président de la République la création d'un hôpital de la Police et la Commission de Réforme et des Pensions d'Invalidité de la Sûreté Nationale.

Sur 261 dossiers éligibles présentés devant la Commission de Réforme de la Sûreté Nationale depuis le début de ses activités en 2014, 206 ont abouti à l'attribution de la pension d'invalidité pour des séquelles imputables au service, 13 ont conduit au bénéfice d'un congé maladie et 03 se sont soldés par la réforme définitive.

Par ailleurs, le policier a droit à la gratuité des soins pour lui-même, son conjoint et ses enfants légitimes conformément aux dispositions de l'article 15 du Statut Spécial des fonctionnaires de la Sûreté Nationale.

A titre d'illustration, de 2015 à Avril 2017, 230 dossiers de remboursement des frais médicaux ont été traités et transmis au MINFI. 86 cas ont bénéficié de congé maladie ou de maternité. Toujours sur cette lancée, des aides financières sont octroyées aux policiers et non policiers pour des soins médicaux, ainsi que des évacuations sanitaires. C'est ainsi que 115 évacuations sanitaires ont été réalisées.

La Sûreté Nationale n'évolue pas en marge de la politique nationale de santé. Elle est partie prenante dans les opérations de couverture sanitaire nationale et de protection civile auprès des MINSANTE, MINDEF, MINATD, MINPROFF, et MINAS.

Perspectives

La Sûreté Nationale, bien que déjà engagée dans le processus de modernisme de ses offres de service et d'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires de Police, ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. En effet, des projets phares qui vont concourir à l'amélioration de la capacité d'accueil, de gestion, d'intervention et infrastructurelle de ses services de santé ainsi que la dynamisation des expertises médico-légales, sont en cours d'élaboration. Il s'agit de :

- la construction d'un poste de santé secours de l'immeuble siège ;
- la construction du laboratoire multidisciplinaire de Police scientifique ;
- l'équipement en mallettes d'autopsie pour toutes les Régions. Il y a lieu de rappeler qu'une mallette d'autopsie complète est disponible à la Direction de la Santé et contribue au rayonnement international de l'expertise médico-légale de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, comme ce fut le cas en Guinée Equatoriale ;
- la construction et l'équipement d'une morgue dans chaque Régions ;
- l'élaboration d'un projet d'assurance maladie pour tous les fonctionnaires de Police.

La Sûreté Nationale est également garante des missions de salubrité publique, de l'épanouissement, du bien-être et du soutien social du fonctionnaire de Police et des populations, dans une approche de Police de proximité.

CD Jean-Marie NGONO YEME
Directeur de la Santé

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 39

CENTRES MEDICAUX DE LA SURETE NATIONALE

LES DIX RÉGIONS SONT COUVERTES

Nombreux sont ceux des citoyens camerounais qui ignorent qu'ils peuvent se diriger vers la Police pour leurs problèmes de santé. Et pourtant, la Sûreté Nationale dispose d'un Centre médical dans chacune des dix régions du pays. A la tête de chacune de ces formations sanitaires se trouve un médecin généraliste ou ayant une spécialité dans un domaine précis de la médecine. Ces médecins sont tous de hauts responsables de la Sûreté Nationale du Grade de Commissaire Divisionnaire. Ils ont pour collaborateurs des infirmiers, des aides soignants et autres techniciens de laboratoire. Tout ce personnel médico-sanitaire est constitué de fonctionnaires de la Sûreté Nationale.

Dans le but d'évaluer cette offre en soins de santé, la rédaction de votre magazine a fait une descente dans les régions du Sud-ouest, du Littoral, du Nord-ouest, de l'Ouest et du Centre, pour faire parler les principaux acteurs que sont les Chefs desdits Centres médicaux.

CD EKITI Régine
Chef du Centre Médical de la Police du Centre à Yaoundé

« …Le Centre médical de la Police du Centre à Yaoundé reçoit les policiers, leurs familles et toutes les populations venant de divers horizons. Nous offrons comme services : l'accueil des urgences, la médecine interne, la cardiologie, la chirurgie, la maternité, le service d'Oto-Rhino-laryngologie (ORL), le service d'Odonto stomatologie, l'ophtalmologie, un laboratoire. Nous recevons des évacués sanitaires des neuf autres Centres médicaux de la Police parce que notre plateau technique est le plus étoffé. Nous référons les évacués sanitaires dans d'autres formations sanitaires de la ville comme le Centre des Urgences, l'Hôpital Central et l'Hôpital Général de Yaoundé. Nous travaillons en synergie avec les Commissariats de Sécurité Publique qui nous envoient des gardés- à-vue malades. Nous recevons aussi des malfaiteurs qui ont été victimes de la vindicte populaire… ».

CD HAMAN Germain
Chef du Centre Médical de la Police du Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene

« …Nous couvrons la demande des élèves et de leurs encadreurs à 90%. Quand nous ne pouvons pas, nous nous référons aux hôpitaux qui sont à proximité du Centre et avec lesquels nous avons des Conventions. Les pathologies les plus fréquentes sont : l'accès palustre, les gastro-entérites aigues, les fièvres typhoïdes, les traumatismes tels que les entorses, les luxations, les fractures, les infections respiratoires, les dermatoses et les allergies de façon générale, les panaris et les ongles incarnées. Nous faisons un bilan de santé avant de recruter le personnel de la Cuisine. Les élèves, les personnels enseignant et administratif sont pris en charge gratuitement.

Contrairement aux autres centres médicaux de régions il n'est pas permis aux populations d'accéder au Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene. Par ailleurs il leur est réservé un autre site qui abrite le centre médical de la Police à Buéa. A cet effet, je cumule donc les fonctions. Nous aurons bientôt un second médecin pour pouvoir fonctionner à plein régime.

L'offre en santé consiste aux consultations générales de toutes les populations. L'épidémiologie des pathologies rencontrées ici et ailleurs au Cameroun sont : les accès palustres, les gastro-entérites, les salmonelloses et de façon particulière les pathologies chroniques, que sont l'hypertension artérielle, le diabète, les infections à VIH/SIDA. Nous opérons des vaccinations dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination. Nous faisons tous les jours des vaccinations aux enfants de 0 à 5 ans. Egalement, nous faisons le Planning familial dans le cadre des espacements des naissances.

La Délégation Régionale de la Santé Publique du Sud-ouest nous associe dans toutes les activités de couverture sanitaire qui se déroulent dans notre région...».

CD ATEBA Jean Cyrille
Chef du Centre Médical de la Police du Littoral à Douala

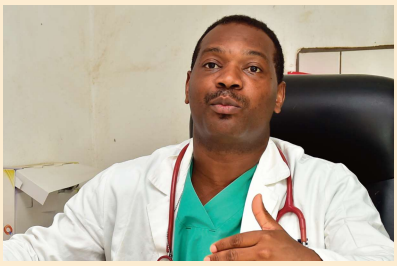

« …Je remarque que les populations ont plus confiance aux hôpitaux des Forces de l'Ordre en général et à ceux de la Police en particulier. Les gens sollicitent généralement cet hôpital quand ils sont démunis. Et malgré le fait que nous sommes entourés par une pléiade de Centres de santé, les populations préfèrent notre Centre parce qu'elles savent que nous pouvons leur apporter l'aide en soins.

Les patients nous arrivent souvent dans un état de complication ; car, c'est souvent quand ils ont essayé partout sans succès qu'on leur conseille notre Centre médical. Nos Services opérationnels sont : l'accueil, une maternité, un Service de Radiologie, un Laboratoire, un Service de Stomatologie avec un Cabinet dentaire fonctionnel, un Service de Kinésithérapie. Les pathologies récurrentes sont : l'accès palustre, la fièvre typhoïde, les pathologies infectieuses, les pathologies chirurgicales. Nous faisons aussi de la médecine du travail. Nous sommes aussi engagés dans la médecine extra hospitalière, c'est-à-dire que nous travaillons en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé Publique pour des couvertures sanitaires de la région, la sensibilisation dans le cadre de la médecine communautaire… »

CD EMANI TCHOUAFFI Thérèse
Chef du Centre Médical de la Police du Nord-Ouest à Bamenda

« …The Police Medical Centre in Bamenda was created in 2014. It is temporarily situated within the premises of GMI Bamenda. Our Centre is under construction, thanks to the efforts of the Police Boss. We consult Police Officers, their families and the general public. Consultation is free for Police Officers and their families. We mainly handle cases related to general practice and minor surgery. We have a small laboratory and a nearby pharmacy.

Since we are not yet permanently located here in Bamenda, we consult an average of 5 to 10 patients per day, about 7 civilians to 3 Officers. We deal with infectious diseases, metabolic ailments like hypertension and diabetes. Feeding habits are peculiar, with common cases of obesity, which lead to the recurrence of diabetes. Frequent pathologies include colds and gastro-enteritis that affect Police Officers on assignment here in Bamenda.

We wish to thank the Delegate General for National Security, Mr Martin MBARGA NGUELE, for the Centre under construction; it has a capacity of 50 beds, a surgical and a maternity unit. The facility will be operational in a few months...».

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 40

URBAN DISORDER

THE UGLY PICTURE OF SOME CITIES

Incivility in most towns and cities is a cause for concern and slows down effective service by the policemen and women that go out every day at the service of each and everyone.

Research has shown that by 2050, two thirds of the world's population will live in cities, and the greatest growth in urban populations will take place in the least developed countries. This presents many governments with considerable challenges related to urban governance and the provision of services and opportunities to a burgeoning urban population. One of these challenges is urban disorder, which is mainly associated with low economic growth rates, large youth bulges, and economic globalization, among other reasons.

Today, it is not uncommon to see a taxi park to take on board passengers almost in the middle of the road, or a bike rider violating traffic lights in total defiance of the rules and regulations in force, or a house sprout up in the neighbourhood in an anarchical manner not respecting even a single norm as far as architecture and construction are concerned. This has generally been referred to as urban disorder or better still incivility that the inhabitants of most towns and cities in Cameroon and even beyond have to grapple with.

The municipal authorities, in conjunction with the regular forces of law and order, have sensitised and continue to do so. Even though the results are not quick to come, there is hope in the horizon.

Cadet Superintendent of Police
NDZI Amos TARLA
DGSN/CAB/CELLCOM/SMA

Urban disorder in Douala

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 41

LE DESORDRE URBAIN !

Dans le souci de mettre en exergue l'incivisme des usagers de la voie publique, la rédaction de votre magazine a fait le tour d'horizon de quelques Communautés Urbaines du pays. Les villes de Douala, Bamenda et Bafoussam ont été ciblées.

Fritz NTONE NTONE
Delegue du Gouvernement aupres de la Communaute urbaine de Douala

« … Dans nos missions, il y'a un certain nombre d'aspects ; par exemple l'éclairage public. Le noir peut engendrer beaucoup de mauvaises choses. Un agent de Police ne peut pas se mouvoir facilement quand le champ d'action est sombre. Ensuite aucun policier ne peut accomplir ses missions s'il y'a entrave à sa mobilité. L'adressage. Une ville doit être bien adressée pour qu'on puisse bien s'orienter. La ville de Douala brille par l'intensité du désordre, le non respect de la règlementation, le non respect de la chose publique. On a vu que la Police ne peut travailler à cent pour cent s'il n'ya pas l'aide des autres entités qui composent notre société. Il faut favoriser le travail dans la concertation. Nous travaillons tous pour le public. En 2013, il y'a eu la création à Douala de la plateforme de lutte contre le désordre urbain et la protection civile. La Police municipale et les éléments de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale travaillent dans la complémentarité. Les fonctionnaires de Police nous appuient dans le contrôle des permis de construire, l'occupation anarchique de l'espace public, le désordre dans l'affichage publicitaire, les nuisances sonores… ».

Emmanuel NZETE
Delegue du Gouvernement aupres de la Communaute urbaine de Bafoussam

« … Le désordre urbain dans la ville de Bafoussam est dû au fait que les populations ont pris l'habitude de critiquer sans rien proposer. A propos des annonceurs, il faut dire que l'implantation des panneaux publicitaires fait partie de l'architecture de la ville. Des camerounais s'improvisent annonceurs sans aucune autorisation. C'est la CPE (Cameroon Public Expansion) qui doit gérer les panneaux publicitaires. Nous avons agréé deux ou trois annonceurs à Bafoussam. Ici, chaque commerçant veut vendre au milieu de la chaussée. Les taxis veulent charger devant les feux tricolores. Les conducteurs de mototaxis ne veulent pas respecter les feux de signalisation, ni les passages à clouté. Nous formons les conducteurs de mototaxis par vagues de 150 pour les Permis de Conduire. Les 150 bénéficiaires deviennent à leur tour des formateurs… ».

"We work with the Forces of Law and Order."

Vincent NJI NDUMU
Government Delegate to the Bamenda City Council

« … Urban disorder in Bamenda is quite preoccupying. People use their vehicles or bikes to do clandestine transport and traders create shades in illegal areas, while others build houses without authorizations or permits. To solve the problem, we work with the forces of law and order like the Police and the Gendarmerie, who jointly work with us using soft methods to curb urban disorder. We have about three toll vans to carry away wrongfully parked vehicles. As for bike riders, we ask them to put on a jacket with their number written on it to identify them, to paint their bikes with yellow color and so on. We are permanently concerting with the Administrative Authority alongside the Sub Divisional Mayors to make things move on positively.

We are also collaborating with the Central Police Station, Traffic Police Unit, GMI and ESIR. This shows that the fight against urban disorder in Bamenda is a concrete reality.

The creation of a police unit at the level of the municipality is going to boost our interventions on the field. Again, we need more police units in the municipality, as well as equipment. I call on the population of Bamenda to believe and count on their forces of law and order for their safety.… ».

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 42

LE TERRITOIRE NATIONAL SOUS VIDÉOSURVEILLANCE

La lutte contre l'insécurité va connaître dans quelques temps un saut qualitatif grâce à la vidéosurveillance

Aujourd'hui plus qu'hier, les Forces de Maintien de l'Ordre sont appelées à affronter des malfrats qui, quotidiennement multiplient et développent de nouvelles stratégies pour atteindre aisément leurs objectifs, sans pour autant être inquiétés. Ces actes regrettables qui vont de la petite délinquance, à la grande criminalité, plongent les honnêtes citoyens dans un désarroi inadmissible qu'il convient de stopper. La traditionnelle police de proximité et les différents dispositifs de lutte contre la criminalité, en l'occurrence des Equipes Spéciales d'Interventions Rapides (117), de la Compagnie de Sécurisation des Diplomates (120) et du numéro d'utilité publique (1500), mis en œuvre par la Sûreté Nationale doivent alors être renforcés et mieux équipés pour répondre efficacement aux sollicitations quotidiennes des populations.

A l'instar de ce qui est fait dans les pays dits développés, le gouvernement de la République, à travers la Police nationale, a décidé d'équiper toutes nos grandes villes, d'un système intelligent de vidéo surveillance. Ce projet qui s'étendra sur l'ensemble du territoire national, va très certainement renforcer les capacités opérationnelles de la Police, et verra l'installation de plus de 5000 caméras de vidéo surveillance à infra rouge, connectées à 17 salles de commandement et de contrôle dans lesquelles, seront logés des serveurs de grandes capacités pour le stockage des données. Ce système prévoit aussi l'intégration de plus de 10.000 postes Emetteurs/Récepteurs portatifs, fixes et mobiles, équipés de caméra, qui assureront les communications en mode « duplex » et « full duplex » entre les différentes unités de Police. Il s'agit donc d'un véritable arsenal électronique, basé sur la technologie e.LTE 4G permettant une transmission simultanée de type « triple play » de la voix, des données et de la vidéo.

Phase pilote

Avant de s'engager dans la mise en œuvre de ce grand projet, il a été demandé à la société Huawei Technologies, partenaire technique de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale dans le cadre de l'implémentation de ce système, de procéder à une phase de mise à l'essai, afin de nous convaincre du savoir faire, et de la qualité du service attendu. C'est ainsi que le 07 Août 2014, Monsieur le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République a inauguré, en présence de certains membres du gouvernement et invités spéciaux, le système de vidéo surveillance installé pour cette phase pilote. Au cours de la cérémonie de présentation qui s'en est suivie, ces hautes personnalités ont apprécié les différentes fonctionnalités dudit système, et ont exprimé un satisfécit général sur la qualité des infrastructures. Ceux-ci ont également pu visualiser en temps réel, les activités dans les villes de Yaoundé, Douala, Garoua-boulaï, Kyé-ossi, Waza et Kousseri.

la lutte contre la criminalité.

Le système intelligent de vidéo surveillance dont l'extension au plan national est en cours de réalisation, contribue efficacement aux différentes opérations de police par :

- le suivi à distance et en temps réel des activités de la voie publique, avec un accent particulier sur la circulation automobile ;
- le suivi des escortes des hautes personnalités de l'Etat ;
- la surveillance à distance des points sensibles du pays ;
- la surveillance à distance des frontières ;
- la surveillance à distance des grands évènements organisés par notre pays tel que les Coupes d'Afrique des Nations ;
- le traitement des réquisitions des Officiers de Police Judiciaire pour les enquêtes ouvertes dans les différents Commissariats de Police et les brigades de Gendarmerie, afin de confondre les suspects par la présentation en images, des actes qu'ils auraient commis.

CPP Christian NDOUA ZIE
Chef de la Division des Transmissions/DGSN

Salle de Contrôle de Vidéosurveillance

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 43

LUTTE CONTRE LE TERRORISME: L'APPUI DE L'UNION EUROPÉENNE

La Délégation Générale à la Sûreté Nationale vient de recevoir un important don en matériel pour renforcer la sécurité aux frontières avec en prime la mise en place de la brigade cynophile.

Maîtres Chiens en exercice

Dans le cadre de la lutte contre la secte terroriste Boko Haram, l'Union européenne ne cesse d'apporter son soutien au Cameroun. La démonstration en été faite le 14 mars 2017 à travers un acte concret : la remise d'une flotte automobile à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, composée de cinq pick up 4x4, un fourgon et douze motocycles tout terrain avec des casques et des boîtes à outils flambant neufs.

La cour d'honneur de l'immeuble siège de la DGSN a servi de cadre à cette cérémonie sobre, mais d'une importance capitale, au regard du contexte sécuritaire actuel. Présidée par le Délégué Général à la Sûreté Nationale, Martin MBARGA NGUELE, en présence de Son Excellence Madame Françoise Collet, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, l'on a appris au cours de ladite cérémonie que coopérer dans le domaine de la sécurité est une nécessité.

Cet évènement qui va en droite ligne du projet d'appui à l'instauration d'un climat de confiance entre l'Etat et ses administrés dans cette partie du pays, est soutenu par l'Union Européenne à travers une enveloppe estimée à 2,6 milliards de FCFA, a commencé au mois de juillet 2015 et s'étale sur une durée de deux ans.

Avant de remettre les clés des véhicules à Son Excellence Martin MBARGA NGUELE, l'Ambassadeur-Chef de délégation de l'Union européenne a clarifié l'intérêt du partenariat DGSN-Union Européenne. Elle a souligné que : « la sécurité et le développement sont deux notions qui vont ensemble. Le partenariat Cameroun-Union européenne, en matière de sécurité, produit des résultats concrets qui profitent aux deux parties ». Ensuite, elle a ajouté que « les menaces sont globales et transfrontalières ; les réponses doivent l'être aussi. La guerre contre Boko Haram a relevé le caractère éminemment stratégique de la gestion et de la sécurisation des frontières, du fait de ce conflit et des mouvements de populations qu'il a entraînés. La DGSN et l'Union européenne ont considéré que la sécurité des frontières devait être renforcée pour endiguer les passages d'armes et de combattants radicaux, mais aussi, pour sécuriser les flux de personnes et de marchandises, qui sont vitales pour les régions carrefours que sont le Nord et l'Extrême-Nord ».

Prenant la parole, le Délégué Général à la Sûreté Nationale a exprimé la gratitude du Gouvernement camerounais à l'Union Européenne, pour ce précieux appui logistique. Ceci témoigne à suffisance de l'excellence du partenariat qui existe entre le Cameroun et l'Union Européenne, a-t-il souligné. Il a tenu à indiquer que ce matériel offert à la Police Camerounaise va contribuer de manière significative au renforcement des capacités opérationnelles des unités bénéficiaires dans le cadre de la lutte contre la criminalité en zone frontalière et la criminalité nautique.

Les moyens de transport réceptionnés le 14 mars dernier, notamment 12 motos et 5 véhicules Pick-up 4x4 et un fourgon pour le transport de six chiens de l'Unité cynophile à KOUSSERI, ont déjà été réceptionnés par les principaux bénéficiaires que sont les postes frontières de la Sûreté Nationale de BANAKE, DEMSA, GOULFEY et KOUSSERI dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

Le personnel chargé d'animer cette brigade a d'ailleurs été formé pour rendre les chiens opérationnels. Il convient de préciser que ces chiens sont capables de détecter tout type de stupéfiants, d'explosifs et autres objets dangereux même enfuis dans la terre ou encastrés dans un mur. Ladite brigade effectue régulièrement des patrouilles à la frontière et le bilan est encourageant.

Il faut noter que cette action vient s'ajouter à une série d'actions déjà entreprises par l'Union Européenne en faveur de la Police camerounaise : l'équipement des Postes-Frontières concernés en mobiliers et matériels de bureau, sans oublier l'inauguration des cellules anti-trafics à l'aéroport de Yaoundé l'année dernière.

Cette cérémonie s'est achevée par la visite de la salle de commandement de la vidéo-surveillance, preuve que notre pays ne ménage aucun effort pour éradiquer cette secte terroriste. Et, comme l'avait dit le Chef de l'Etat, Chef Suprême des Forces de Police : « Ensemble, nous vaincrons » !

IPP Elvis TCHOUGA
CELLCOM/DGSN

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 44

POLICE SCIENTIFIQUE : SOUTIEN DE L'ALLEMAGNE

La Délégation Générale à la Sûreté Nationale a bénéficié d'un important don de la République Fédérale d'Allemagne, en vue de renforcer les capacités opérationnelles de la Police Technique et Scientifique.

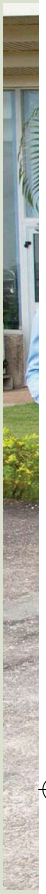

Le SG de la DGSN recevant deux kits de police scientifique

C'est dans l'enceinte de la Direction de la Police Judiciaire que s'est déroulée la cérémonie de remise d'importants matériels de Police Technique et Scientifique, le 06 décembre 2016, en présence du représentant de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale, Monsieur Dominique BAYA, Secrétaire Général et, de son Excellence Hans-Dieter STELL, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Cameroun, ainsi que de nombreuses autres personnalités de ce pays amis et ceux de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

Trois principales articulations ont ponctué cette cérémonie :

D'abord les allocutions, parmi lesquelles celle de Monsieur l'Ambassadeur, qui a déclaré dans son propos liminaire que : « nous sommes tous liés par un défi commun et par un même esprit qui requiert la solidarité face aux menaces sécuritaires régionales que connaît le Cameroun ».

Prenant la parole à son tour, Madame Ulrike MAENNER, Directrice du Bureau Régional de la GIZ à Yaoundé, notre partenaire technique mandaté par le Gouvernement allemand, a rappelé que depuis le mois d'avril de l'année 2016, la GIZ appuie la Délégation Générale à la Sûreté Nationale dans les domaines de la Police des Frontières, de la Police Judiciaire et des Ressources Humaines.

Puis, en parlant au nom de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale, le Secrétaire Général a magnifié l'excellente coopération policière entre nos deux pays et a particulièrement remercié le Gouvernement allemand pour cet appui, qui constitue une avancée significative dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme au Cameroun.

La deuxième articulation était la remise et la présentation desdits matériels constitués de mallettes dactyloscopiques, de kits de prélèvement des traces biologiques, d'équipements de protections, pour ne citer que ceux-là.

La dernière articulation fut la signature de l'acte de donation par le Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, Monsieur Dominique BAYA et par son Excellence Hans-Dieter STELL, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Cameroun.

Il y a lieu de signaler que désormais, toutes les personnes faisant l'objet de poursuites dans nos unités de Police, seront systématiquement fichées. Les informations recueillies seront centralisées dans le fichier criminel qui sera exploité en cas de besoins. En d'autres termes, la Police aura à disposition le passé criminel et le signalement physique des individus fichés, permettant ainsi de cataloguer toutes les infractions commises par eux et de faciliter leur identification chaque fois qu'ils seront impliqués dans une nouvelle affaire.

Les matériels remis permettront d'intervenir dans les scènes de crimes par une recherche scientifique des traces et indices laissés par les malfaiteurs. Ces matériels seront progressivement répartis aux Commissariats Centraux et ceux de Sécurité Publique à travers le pays. Les personnels chargés de son utilisation subiront par ailleurs des formations et des stages de recyclage.

A cet effet, nous demandons aux populations qui sont victimes de cambriolages, de braquages et d'agressions de préserver systématiquement les lieux en l'état, c'est-à-dire qu'elles ne doivent toucher à rien qui puisse modifier la scène de crime, avant l'arrivée de la Police.

ECP2 Antoine ETOUH
CSEA/CELLCOM/DGSN

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 45

LE PERSONNEL FÉMININ EN MISSION DE L'ONU

Photo de famille du personnel en mission de l'ONU

Les policières sont devenues, au fil du temps, une ressource humaine stratégique et opérationnelle pour le succès des missions onusiennes de la paix. Tour d'horizon.

Depuis quelques décennies, le maintien de la paix est devenu l'un des principaux outils de la communauté internationale pour gérer les crises qui menacent la sécurité dans le monde. Trois composantes sont généralement utilisées dans ce cadre : la composante civile, la composante militaire et la composante police, chacune, bien qu'œuvrant toutes pour le même objectif, ont des missions bien précises.

Au fil des temps, avec l'approche genre incluse dans les Opérations de maintien de la paix, un besoin accru du personnel féminin s'est fait ressentir. En effet, l'évolution de la nature des conflits a conduit les opérations de maintien de la paix à sortir de leur rôle traditionnel de surveillance du respect des accords de cessez-le-feu ou des frontières des Etats souverains et à veiller désormais à la protection des civils, en particulier, les femmes et les enfants. Couches les plus vulnérables, nul doute que les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits armés (accroissement des violences basées sur le genre-utilisation du viol comme arme de guerre ; nombre d'enfants abandonnés ou orphelins sont en augmentation…).

Ainsi donc, entre autres tâches, c'est la femme policière qui s'attèle à la conduite des enquêtes des cas relevés, en vue d'une meilleure réinsertion des victimes. En effet, comment une femme ou une jeune fille pourrait-elle s'exprimer devant un homme qui lui rappellerait son bourreau.

Outre la conduite des enquêtes, elle procède aussi à la sensibilisation des victimes sur les mesures sécuritaires à prendre pour minimiser les risques de survenue de ces violences. Les femmes policières en mission sont aussi constituées en réseau en vue d'un échange d'expérience entres elles, la Police locale, mais surtout pour venir en aide aux personnes en état de nécessité.

Par ailleurs, la vue de la femme policière constitue un stimulateur auprès des jeunes filles et pourrait les encourager à embrasser la carrière policière.

La nécessité de la femme policière au sein des MOP a conduit l'Organisation des Nations Unies à lancer en 2009, un effort global afin que les effectifs des femmes puissent atteindre le taux de 20% en 2014, en engageant les pays contributeurs à accroitre le personnel féminin au sein de la police nationale. Car, il ne peut y avoir de Police des Nations Unies sans Police nationale.

CD NDIMBA
DF/DGSN

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 46

CD BAKONGO Simon Célestin
Commandant des troupes de la SN

CPP ASSAMBA Louise Angèle
Commandant en second

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 47

Carré spécial de l'**Ecole Supérieure de Police de Yaoundé**

Carré de la **Voie Publique**

Carré **Féminin**

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 48

Carré **Masculin**

Carré du **Groupement Spécial d'Opérations (GSO)**

Carré du **Maintien de l'Ordre Renforcé (CCGMI)**

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 49

Section à **Vélos**

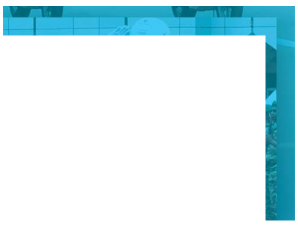

Section à **Motos**

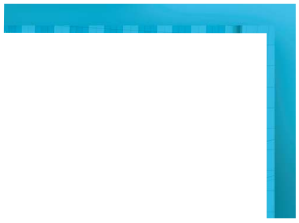

Véhicules de Liaisons

Véhicules de Police de Proximité

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 50

Véhicules de Police secours

Véhicules de Maintien de l'Ordre

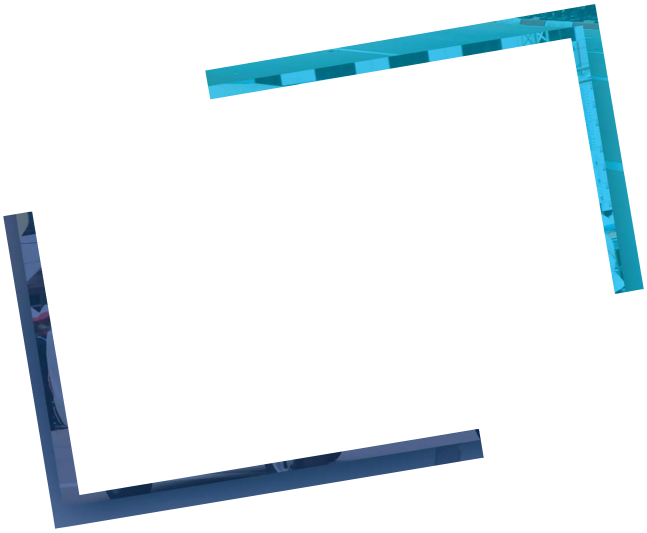

Véhicules EIFORCES

Véhicules d' Escorte Présidentielle

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:05 Page 51

Véhicules de Transport des troupes

Véhicules Anti-émeute

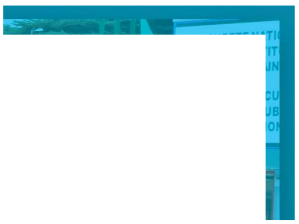

Ambulance

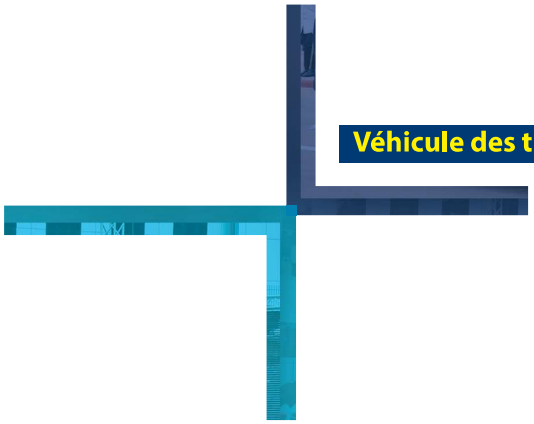

Véhicule des transmissions

Multi benne

Camion citerne

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:06 Page 52

Ce haut commis de l'Etat arraché à la vie le 04 février dernier respose pour l'éternité dans son village natal à Yatou par Mouanko, depuis le 04 mars 2017.

La mort vient à nouveau de frapper la Sûreté Nationale, le Commissaire Divisionnaire DJOM Beaulys, jusque là Inspecteur Général Chargé de la Sécurité frontalière et de la Coordination des Services de Renseignements à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale n'est plus. Il nous a quitté le 04 février dernier à Paris des suites de maladie.

Ses obsèques ont débuté le vendredi, 17 février 2017, avec l'arrivée de la dépouille à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen en provenance de Paris en France. Après la messe dite à l'aéroport, le corps a été transféré à la morgue de l'Hôpital Général de Yaoundé. Parents, amis, Clergé et tous les hauts responsables de la Sûreté Nationale et leurs collaborateurs étaient présents pour la circonstance.

Pas moins de trois journées pleines ont été consacrées aux obsèques de cet illustre disparu. Le jeudi 02 mars a eu lieu la mise en bière à la morgue de l'Hôpital Général de Yaoundé, suivie des honneurs militaires à l'esplanade de l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé. Ensuite, le cortège funèbre s'est ébranlé du côté de la Cathédrale Notre Dame des Victoires où une messe a été dite en l'honneur du défunt. Après la messe, le corps a été transféré à son domicile au quartier Messamendongo, avant l'ultime étape dans son village natal à Yatoupar Mouanko où les cérémonies traditionnelles et religieuses se sont déroulées dans le calme et la tranquillité.

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale s'est personnellement impliqué dans l'organisation des obsèques de celui qui était encore, il y'a quelques mois, l'un de ses proches collaborateurs. Le Chef de Corps a mis en œuvre tous les moyens humains, matériels et financiers pour que le dernier hommage à ce haut commis de l'Etat connaisse un cachet particulier.

Le Commissaire Divisionnaire DJOM Beaulys est né le 13 août 1958 à Yatou par Mouanko dans la Sanaga Maritime. Après son Baccalauréat série A4 en 1977, il obtient une inscription à l'Université de Yaoundé. En 1981, il décroche une Maîtrise en Droit des Affaires et la même année, il est admis à l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé comme Elève-Commissaire de Police. Il en sort deux années plus tard nanti du diplôme de Commissaire de Police. Il entame dès lors une riche carrière. Il sera respectivement Commissaire de la Police Spéciale des Chemins de Fer de Yaoundé de 1983 à 1984, Deuxième Adjoint au Chef de Service Provincial de la Sûreté Nationale de l'Extrême-Nord de 1984 à 1988, Premier Adjoint au Chef de Service Provincial de la Sûreté Nationale de l'Ouest de 1988 à 1996, Commissaire de la Police Spéciale des Chemins de Fer de Douala de 1996 à 1998, Chef de Service Provincial de la Sûreté Nationale de l'Ouest de 1998 à 2000, Chef de Service Provincial de la Sûreté Nationale du Sud-ouest de 2000 à 2003, Délégué Provincial de la Sûreté Nationale du Centre de 2003 à 2006, Directeur des Renseignements Généraux de 2006 à 2008 ; Directeur de la Police des Frontières de 2008 à 2010, Directeur de la Police Judiciaire de 2010 à 2011, et à nouveau Directeur de la Police des Frontières de 2011 à 2014, date à laquelle le Chef de l'Etat, Chef Suprême des Forces de Police l'a nommé Inspecteur Général Chargé de la Sécurité Frontalière et de la Coordination des Services de Renseignements à la DGSN.

Au vue de cette riche carrière et la belle personne qu'il a été, il sera difficile de l'oublier !

Que la terre de l'Eternel, vous soit légère mon Divisionnaire !

ECP2 Samuel Gervais OBA
CSRPP/CELLCOM/DGSN

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:06 Page 53

ADIEU POLICE COMMISSIONER FAI NAPOLEON YENWONG

The former Deputy Director of General Intelligence was snatched away by the cold hands of death, on 16 March 2017 at the Yaounde Central Hospital, and his corpse was laid to rest in his native NJAVNYUY – Kumbo, BUI Division, on 21 April 2017.

Born on 25 June 1958 in Kishong, North West Region, Police Commissioner FAI Napoleon YENWONG was a top-ranking official of exceptional qualities, who served his nation for 34 good years, both in the central and external services of the General Delegation for National Security. After obtaining the GCE Ordinary and Advanced Level Certificates in 1978 and 1979 respectively, he gained admission into the University of Yaounde and graduated with a Degree in History and a Post Graduate Diploma.

He was admitted to the National Advanced Police School Yaounde, on 17 January 1983, as a Cadet Superintendent of Police. Upon graduation on 7 July 1984, he began a very rich career. Between 1986 and 2017, he held very important duty posts, including the following:

- Chief of Service of Materials at the Secretariat of State for Internal Security;

- Chief of Judicial Police for the South West Province in Buea;

- Assistant Lecturer at the National Advanced Police School;

- Chief of Service for Finance and Materials in the Police Training Centre Mutengene;

- Sub Director of Finance at the Department of Finance, Computer Management and Logistics;

- Sub Director of Research, Liaison and Archives at the Department of Frontier Police;

- Deputy Director of Judicial Police in Yaounde; and

- Deputy Director of General Intelligence in Yaounde.

It is worth noting that, alongside these posts of responsibility, the late Police Commissioner FAI Napoleon YENWONG was a lecturer at the National Advanced Police School Yaounde, from 2002-2016. He also received several honorary distinctions including the Public Force Medal, Knight of the Order of Valour and Officer of the Order of Valour.

Both in Yaounde and in NJAVNYUY – Kumbo, the departed Police Commissioner FAI Napoleon YENWONG received military honours. The Secretary General, Dominique BAYA, represented the Delegate General for National Security in Yaounde, while the Inspector General in charge of Human Resources, Police Commissioner Jean-Marie MVOGO, represented the Police Boss in Kumbo.

Even though the Boabab is gone, it will be very difficult for the Police to forget him!

Let the glory that shines upon our tears keep you in peace beyond our Nation's foam; a Nation you served with loyalty and devotion. Adieu, Police Commissioner FAI Napoleon YENWONG, Shufai wo'o Buea!

ASP2 NGAYI Celestine MUKWEP SAMA
CELLCOM/DGSN

CD FAI Napoleon

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:06 Page 54

Quelques numéros de téléphone utiles

Direction de la Police Judiciaire (DPJ) :	**222 23 24 11**
Groupement Spécial d'opérations (GSO) :	**222 30 65 15**
Equipes Spéciales d'Interventions Rapides(ESIR) :	**117 ou 17**
Compagnie de Sécurisation des Diplomates(CSD) :	**120**

CENTRE

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 23 26 53
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 23 04 22
Groupement Mobile d'Interventions N°01:	222 21 24 04
Aéroport International de Yaoundé –Nsimalen :	222 23 36 02
Commissariat Central N°01 :	**222 22 29 32**
Commissariat du 1er (Centre Administratif) :	222 23 26 56
Commissariat du 2ème (Mokolo) :	222 22 60 68
Commissariat du 3ème (Nkoldongo) :	222 22 44 91
Commissariat du5ème (Ngoa-Ekellé) :	222 22 01 88
Commissariat du 6ème (Etoudi) :	222 20 80 55
Commissariat du 10ème (Batos) :	222 21 78 03
Commissariat du 17ème (Messassi) :	655 97 62 15
Commissariat du 18ème (Ngousso) :	655 97 6218
Commissariat Central N°2 :	**222 22 72 72**
Commissariat du 8ème (Mbankolo) :	222 22 62 30
Commissariat du 11ème (Cité-Verte) :	222 22 62 37
Commissariat du 12ème (Nkolbisson) :	222 22 75 83
Commissariat Central N°03 :	**222 31 52 92**
Commissariat du 7ème (Efoulan) :	222 31 52 92
Commissariat du 9ème (Medong) :	222 31 85 97
Commissariat du 13ème(Melen) :	222 31 41 04
Commissariat du 19ème (Ahala) :	655 97 62 21
Commissariat Central N°04 :	**222 23 13 34**
Commissariat du 4ème (Mimboman) :	222 23 13 34
Commissariat du 14ème (Ekounou) :	222 30 48 53
Commissariat du 15ème (Odza) :	222 30 48 58
Commissariat du 16ème (Mimboman Château) :	222 22 50 62
Commissariat du 20ème (Biteng Maetur) :	655 97 62 24

LITTORAL

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	233 43 77 32
Division Régionale de la Police Judiciaire :	233 42 19 99
Groupement Mobile d'Interventions N°02 :	233 42 00 99
Aéroport International de Douala :	233 42 37 58
Commissariat Central N°01 :	**233 42 79 89**
Commissariat Central N°02 :	**233 39 67 00**
Commissariat Central N°03 :	**655 97 65 67**
Commissariat Central N°04 :	**656 97 00 63**

ADAMAOUA

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 25 14 83
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 25 23 59
Commissariat Central :	222 25 12 49
Groupement Mobile d'Interventions :	222 25 10 87

EST

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 24 15 36
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 24 16 37
Commissariat central :	222 24 11 60
Groupement Mobile d'Interventions :	222 24 12 90

EXTREME - NORD

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 29 15 01
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 29 32 82
Commissariat Central :	222 29 25 99
Groupement Mobile d'Interventions :	222 29 12 02

NORD

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 27 22 65
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 27 14 11
Commissariat Central :	222 27 14 11
Groupement mobile d'Interventions :	222 27 20 88

NORD-OUEST

Délégation régionale de la Sûreté Nationale :	233 36 11 86
Division Régionale de la Police Judiciaire :	233 36 12 57
Commissariat Central :	233 36 11 44
Groupement mobile d'Interventions :	233 36 12 14

OUEST

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	233 44 14 19
Division Régionale de la police judiciaire :	233 44 12 24
Commissariat central :	233 44 14 09
Groupement Mobile d'Interventions :	233 44 14 97

SUD

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 28 33 92
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 28 35 24
Commissariat Central :	222 28 32 13
Groupement Mobile d'Interventions :	222 28 32 70

SUD-OUEST

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	233 32 33 17
Division Régionale de la Police Judiciaire :	233 32 25 11
Commissariat Central :	233 32 22 22
Groupement Mobile d'Interventions :	233 32 25 68

Numéro d'utilité publique de la DGSN : 1500

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:06 Page 55

SERVIR 20 en cours Arthur_Mise en page 1 15/05/2017 15:06 Page 56